

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 11 mai 2001**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 11 mei 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	1022
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le choix de l'adjudicataire pour la station d'épuration des eaux du nord de Bruxelles »	1022
— De Mme Geneviève Meunier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la sécurité dans le métro suite à un récent accident survenu à deux usagers »	1023
— De M. Jos Van Assche à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat, à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la rénovation du bâtiment de la Prévoyance sociale situé au square de l'Aviation »	1024
— De M. Joël Riguelle à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la création d'une « Commission consultative des professionnels » au sein du BITC »	1024

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	1022
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de keuze van de aannemer voor de bouw van het zuiveringsstation in het noorden van Brussel »	1022
— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de veiligheid in de metro na een recent ongeval dat zich heeft voorgedaan met twee reizigers »	1023
— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de vernieuwing van de Prévoyance sociale aan het Luchtvaartplantsoen »	1024
— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de oprichting van een Adviescommissie voor de professionals in de BITC »	1024

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Erik Arckens à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « les droits de tirage pour l'enseignement »	1025	— Van de heer Erik Arckens aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de trekkingsrechten voor het onderwijs »	1025
— De M. Alain Daems à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « les salaires des agents de prévention dans les communes bruxelloises »	1026	— Van de heer Alain Daems aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de wedden van de preventieagenten in de Brusselse gemeenten »	1026
INTERPELLATION		INTERPELLATIE	
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la finalisation d'un point important de l'accord de gouvernement (« le problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil de la Région bruxelloise »), le respect par l'ensemble des membres de son gouvernement des modalités de cette finalisation, et ses conséquences directes sur la libération des droits de tirage complémentaires pour les commissions communautaires »	1027	— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de concrete uitvoering van een belangrijk punt van het regeerakkoord (« het probleem van de vertegenwoordiging van de Nederlandse taalgroep in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad »), de vraag of alle leden van de regering zich akkoord zullen verklaren met de wijze waarop een en ander moet worden uitgevoerd en over de directe gevolgen hiervan voor het vrijmaken van de bijkomende trekkingsrechten voor de gemeenschapscommissies »	1027
Poursuite de la discussion — <i>Orateurs</i> : MM. Sven Gatz, Erik Arckens, Christos Doulkeridis, Michel Lemaire, Jos Van Assche, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. François-Xavier de Donnea , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, Benoît Cerexhe	1027	Vervolg van de bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Sven Gatz, Erik Arckens, Christos Doulkeridis, Michel Lemaire, Jos Van Assche, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, de heer François-Xavier de Donnea , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, Benoît Cerexhe	1027
ORDRES DU JOUR		MOTIES	
— Dépôt	1039	— Indiening	1039
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Alain Adriaens à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises en vue de réduire de moitié l'effet dévolutif des votes exprimés en case de tête et		— Van de heer Alain Adriaens aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het ontwerp van bijzondere wet tot wijziging van de bijzondere wet van 8 augustus 1980 tot hervorming der instellingen en de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen, tot beperking met de helft van de de-	

	Pages		Blz.
	—		—
de supprimer la distinction entre candidats titulaires et candidats suppléants »	1041	volutieve kracht van de lijststemmen en tot afschaffing van het onderscheid tussen kandidaat-titularissen en kandidaat-opvolgers »	1041
— De M. Michel Van Roye à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté Publique et du Commerce Extérieur, concernant « les aménagements nécessaires à l'enlèvement des déchets en provenance de grands ensembles de logements »	1042	— Van de heer Michel Van Roye aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de nodige voorzieningen voor de ophaling van afval uit grote wooncomplexen »	1042
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles (n ^{os} A-169/1 et 2 – 2000/2001)	1044	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 23 juli 1992 betreffende de gewestbelasting ten laste van bezetters van bebouwde eigendommen en houders van een zakelijk recht op sommige onroerende goederen (nrs. A-169/1 en 2 – 2000/2001)	1044
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (de M. Sven Gatz) visant à soutenir les initiatives d'achat collectif d'immeubles à destination de logement (n ^{os} A-133/1 et 2 – 99/2000)	1044	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (van de heer Sven Gatz) ter ondersteuning van initiatieven van collectieve aankoop van gebouwen ter bestemming van de woonfunctie (nrs. A-133/1 en 2 – 99/2000)	1044

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 11 mai 2001 (*après-midi*).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 11 mei 2001 (*namiddag*) geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence :

MM. Fouad Lahssaini, Rudi Vervoort, Mmes Amina Derbaki Sbaï, Bernadette Wynants, Sfia Bouarfa, M. Mohamed Daïf et Mme Marguerite Bastien.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid :

de heren Fouad Lahssaini, Rudi Vervoort, mevr. Amina Derbaki Sbaï, Bernadette Wynants, Sfia Bouarfa, de heer Mohamed Daïf en mevr. Marguerite Bastien.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE CHOIX DE L'ADJUDICATAIRE POUR LA STATION D'EPURATION DES EAUX DU NORD DE BRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENSAAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET

LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE KEUZE VAN DE AANNEMER VOOR DE BOUW VAN HET ZUIVERINGSSTATION IN HET NOORDEN VAN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Mme la Présidente, le dossier de l'attribution du contrat pour la station d'épuration des eaux au nord de Bruxelles semble devenir un mauvais feuilleton.

En effet, vous vous souvenez, Monsieur le Ministre, que j'avais toujours soutenu la procédure que vous aviez choisie et que je vous avais posé une question à la mi-mars disant : « Ne traînez plus parce que je crains que les lobbies qui sont derrière les soumissionnaires commencent à s'agiter. « Hélas, les faits m'ont donné raison puisque, depuis lors, différentes procédures en justice ont contrarié le projet régional.

Successivement Bouyges a introduit un recours mais n'a pas été jusqu'au bout de sa démarche. Le deuxième soumissionnaire déçu, BSUB, a utilisé la procédure du référé unilatéral en urgence. Il a poursuivi la procédure très loin puisqu'il a fait interruption au Conseil des ministres qui s'apprêtait à décider du choix. Toutefois, dès le lendemain, il a arrêté sa procédure, preuve qu'elle semblait un peu légère. Depuis lors, Hydronor, le troisième des quatre soumissionnaires a lui aussi, introduit un recours mais quelque peu différent. Il n'en reste plus qu'un qui n'a introduit aucun recours. On pourrait se demander pourquoi.

Toujours est-il que cette situation est ennuyeuse, me semble-t-il, pour un projet important pour la Région puisqu'il atteint un montant de 40 à 50 milliards.

Cela m'amène à vous poser quelques questions d'actualité.

Première question : J'aimerais savoir si vous maintenez votre première proposition d'aller en justice au nom de la Région contre tout ceux qui tentent de mettre des bâtons dans les roues des décisions publiques. Dans une intervention médiatique, vous avez déclaré, Monsieur le Ministre, que vous étiez lassé, irrité par ces intérêts privés qui étaient prêts à tout pour paralyser l'action publique. Je vous suis tout à fait dans cette attitude et donc je vous demande si le gouvernement confirme votre option d'aller en justice contre ceux qui rendent quasi-impossibles les décisions publiques dès lors que des intérêts financiers importants sont en jeu.

Deuxième question : BSUB ayant retiré son recours et celui d'Hydronor ne vous empêchant pas de prendre la décision, il me

semble qu'aujourd'hui, le gouvernement pourrait en prendre une. Je ne la vois toujours pas venir.

J'aimerais en connaître la raison parce que, malgré les précautions dont vous dites vous être entouré depuis le départ de la procédure, les recours en justice sont déjà introduits et risquent de l'être demain. Je vous incite donc à prendre rapidement une décision.

On décidera ensuite comment la Région peut répondre à ces recours. Je suis inquiet que le gouvernement ne prenne pas de décision; cela semblerait indiquer qu'il existe des dissensions en son sein. Pourtant, vous nous avez toujours indiqué qu'un rapport fait par des experts serait analysé par l'administration et présenté au gouvernement, ce qui a eu lieu le 2 mai. Vous avez ajouté que vous vous battiez pour que cette décision, basée sur des critères objectifs, soit avalisée par le gouvernement. Le temps qui passe me semble indiquer que ce n'est pas aussi simple que vous le croyiez. Donc, je vous demande, ainsi qu'au gouvernement, si vous allez enfin prendre cette décision qui est la plus lourde financièrement depuis 12 ans que notre Région existe.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je n'ai jamais eu la naïveté de croire que pour un tel marché, n'apparaîtraient pas toutes sortes d'atermoiements et d'interventions juridiques. Et ce, quel que soit le moment de la décision. L'essentiel était de prendre la meilleure décision, c'est-à-dire la mieux construite, après avoir pris le temps nécessaire pour obtenir toutes les références nécessaires pour fonder une bonne décision, que j'ai toujours voulu baser sur des critères objectifs, établis dans la transparence et la sérénité par des experts désignés par le gouvernement, dont notre administration a évidemment la charge.

En ce qui concerne l'action, certes téméraire, introduite par BSUB, qui nous a exposés à des frais, il me paraît tout à fait normal qu'elle ne puisse demeurer sans suite. Mais vous admettez que cela ne constitue pas, pour l'instant, la priorité des priorités; il vaut mieux braquer toute son énergie sur l'action en cours, menée par Hydronor qui, assez curieusement, ne semble pas être prêt, puisqu'il a demandé un nouveau délai au juge. C'est étonnant de voir certains tenter des actions alors que, devant le juge, ils ne disposent pas des éléments pour étayer leur thèse.

A la limite, il eût été légitime que nous ayons demandé des délais, puisque nous sommes interpellés du jour au lendemain. Mais que les gens qui nous interpellent ne soient pas prêts à exposer leur point de vue, voilà qui me laisse penser qu'une pression juridique s'exerce. Rassurez-vous : le gouvernement reste insensible à ces pressions.

Le choix du soumissionnaire est important. Il n'est donc pas excessif de consacrer deux réunions du gouvernement pour une décision aussi importante.

Je vous confirme que le débat se tient dans la sérénité et qu'une nouvelle séance extraordinaire du gouvernement est prévue pour ce mardi matin. Je ne doute pas que la proposition déposée par

l'administration et avalisée par l'inspection des Finances reçoive l'approbation du gouvernement. Sinon — c'est vrai —, je commencerais à m'inquiéter.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — J'espère donc ne pas devoir revenir à cette tribune dans quinze jours. En revanche, j'espère que nous nous réunirons en commission de l'Environnement pour analyser les motivations du gouvernement sur cette décision prise.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER
A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE
DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA
LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE UR-
GENTE, CONCERNANT « LA SECURITE DANS LE ME-
TRO SUITE A UN RECENT ACCIDENT SURVENU A DEUX
USAGERS »**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE
MEUNIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN
DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BE-
LAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRAND-
BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BE-
TREFFENDE « DE VEILIGHEID IN DE METRO NA EEN
RECENT ONGEVAL DAT ZICH HEEFT VOORGEDAAN
MET TWEE REIZIGERS »**

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, j'ai appris par la presse le dramatique accident survenu à deux usagers, dimanche passé, dans le métro bruxellois : ils ont été éjectés parce que la fenêtre s'est brisée et ils se sont retrouvés sur le rail central à 900 volts. L'enquête en cours devra déterminer les causes exactes de l'accident.

J'ai lu dans la presse que le parquet était descendu sur place. Je me pose néanmoins des questions à propos de ce qui s'est passé. En effet, il me semble assez incompréhensible que la vitre entière ait été brisée, châssis et joints compris. Qu'en est-il de la solidité de ces fenêtres ? La presse relate que des cas similaires s'étaient déjà produits par le passé. Est-ce normal ? Est-ce fréquent ? Pour moi, il est incompréhensible que l'ensemble de la fenêtre saute et que les usagers soient éjectés du métro avec les conséquences dramatiques qu'une telle chute entraîne.

Monsieur le Ministre, quelles mesures avez-vous prises pour en arriver à davantage de sécurité, en particulier en ce qui concerne les fenêtres, et surtout pour que ce genre d'accident ne se répète plus ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, chers Collègues, la STIB et moi-même regrettons le dramatique accident survenu dans le métro bruxellois, le 29 avril.

Nous souhaitons par cette voie un prompt rétablissement aux deux jeunes victimes.

C'est à la justice de déterminer les circonstances exactes de l'accident. Il ne m'incombe pas de m'exprimer déjà à ce sujet. L'expert désigné par le parquet insiste pour que les services techniques ne divulguent, avant la fin de l'enquête, aucune donnée technique quant à la résistance des vitres. Les services spécialisés de la STIB ont fait immédiatement procéder à des tests de résistance des vitres sur différentes rames de métro. Sans divulguer les résultats des tests, nous pouvons affirmer qu'il n'y a aucune raison de mettre en doute la sécurité du métro bruxellois et que le matériel roulant répond aux normes techniques imposées en cette matière. Instruction a néanmoins été donnée d'exécuter systématiquement des essais de résistance à la poussée lors de la mise en place et du caoutchoutage de nouvelles vitres ou lors des remplacements.

Le métro bruxellois n'a jamais connu un tel incident et les bris de vitres dont vous parlez ont été occasionnés il y a quelques années par vandalisme, en l'occurrence des jets de pierres, mais étaient heureusement restés sans conséquence pour les voyageurs et les conducteurs.

Mme Geneviève Meunier. — Je remercie le ministre pour ses réponses.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE VERNIEUWING VAN DE PREVOYANCE SOCIALE AAN HET LUCHTVAART-PLANTSOEN »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT, A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA RENOVATION DU BATIMENT DE LA PREVOYANCE SOCIALE SITUE AU SQUARE DE L'AVIATION »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, graag had ik vernomen of het Gewest een deel van de renovatiekosten op zich zal nemen van de gewezen Prévoyance sociale aan het Luchtvaartplantsoen. Zal de staatssecretaris erop toezien dat de streefdatum, het jaar 2003, zal worden gerespecteerd ?

Het gaat om een totaal bedrag van 528 miljoen waarvan 22 miljoen onmiddellijk moet worden betaald voor de restauratie van de architectoren. Is de staatssecretaris van plan namens het Gewest tussenbeide te komen in dit dossier ?

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Willem Draps heeft het woord.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Mevrouw de Voorzitter, het gebouw werd op 9 september 1993 beschermd. Het werd in 1912 gebouwd en werd in de jaren dertig op een bevredigende wijze verbouwd door de gebroeders Fernand en Maxim Brunfaut. Het is een uniek voorbeeld van de modernistische architectuur.

Ondanks de duidelijke wil van de verantwoordelijke van de Regie der Gebouwen om de renovatie van dit complex in het kader van de grootse campagne Brussel 2000 te realiseren, konden diverse projecten niet binnen de vooropgestelde termijn worden afgewerkt. Zelfs nu wordt er nog niet aan dit gebouw gewerkt. Ik herinner u er evenwel aan dat dit gebouw eigendom is van de federale Staat en dus door de Regie der Gebouwen wordt beheerd. Er kan dus zeker geen financiering van deze werken door het Gewest worden overwogen. Volgens de bepalingen die de toekenning van de subsidies regelen, worden er nooit gewestelijke subsidies toegekend voor een goed dat eigendom is van de federale Staat. Ik kan uw vraag dus niet rechtstreeks beantwoorden aangezien ik geen enkele bevoegdheid heb op het vlak van de financiering van werken aan federale goederen.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Ik had ook graag vernomen of er een procedure tot bescherming is ingezet van de unieke verbouwing door de gebroeders Brunfaut, in het bijzonder van de lokettenzaal, die vrijwel uniek is in Europa.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan staatssecretaris Willem Draps.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Mevrouw de Voorzitter, ik zal contact opnemen met de toezichthoudende minister van de Regie der Gebouwen, de heer Rik Daems, om de bescherming van de lokettenzaal te bepleiten.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA CREATION D'UNE « COMMISSION CONSULTATIVE DES PROFESSIONNELS » AU SEIN DU BITC »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE OPRICHTING VAN EEN ADVIESCOMMISSIE VOOR DE PROFESSIONALS IN DE BITC »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous nous réjouissons tous de la création du BITC. Une

instance, appelée Commission consultative des Professionnels doit manifestement être recréée dans ce cadre du BITC. Les milieux culturels s'inquiètent car ils ont reçu la semaine passée un courrier disant : « La Commission professionnelle voit le jour au sein du BITC. Les membres pressentis de cette nouvelle commission seront informés dans les prochains jours de la date de la première réunion de celle-ci. ».

Les critères et les modalités de nomination des représentants à la commission n'étant manifestement pas précisés dans ce courrier, on est en droit de se demander quels seront les objectifs de cette commission, qui va y siéger, qui va décider qui y siège et quelle sera la place du secteur culturel, toujours désireux de participer à ces travaux.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, chers Collègues, en effet, la Commission consultative des professionnels est créée en application de l'article 31 des statuts qui ont été approuvés par les différents gouvernements, collèges et institutions concernés. Je précise que le gouvernement n'interfère pas dans la composition ni le fonctionnement de cette commission.

Il est utile de rappeler le contenu de l'article 31 des statuts : « Il est créé au sein de l'association une commission consultative tourisme et congrès. Cette commission est composée de deux chambres. Les opérateurs professionnels respectivement des secteurs tourisme, d'une part, et congrès, d'autre part, y sont désignés par les membres de l'association représentant le secteur professionnel siégeant au sein du Bureau exécutif. Cette commission organise la concertation avec les acteurs de terrain et les pouvoirs publics en vue de faire des recommandations et proposer toute action dans le cadre de l'objet social de l'association. ».

Cette commission remplace en fait les comités et commissions des anciennes structures de Bruxelles-Congrès et du TIB. Elle est composée de représentants des secteurs tourisme, congrès et culturel. Devraient y siéger en très large majorité les membres qui siégeaient dans les anciennes structures, afin d'assurer la continuité des actions en cours. Je précise que le rôle de cette commission est fondamental pour nous car il doit permettre d'élaborer une stratégie commune des acteurs du secteur du congrès et du tourisme d'affaires ainsi que du tourisme de loisir et des activités culturelles.

Cette commission se réunira soit en séance plénière soit en chambres séparées afin que des avis et recommandations élaborés et pointus y soient élaborés au bénéfice de tous.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Si je vous entends bien, Monsieur le Ministre, on va y retrouver, *grosso modo*, les acteurs qui se trouvaient dans la commission précédente.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Au stade d'information qui est le mien, je peux vous dire que ce sera le cas à plus de 90 %.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ERIK ARCKENS AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE TREKKINGSRECHTEN VOOR HET ONDERWIJS »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ERIK ARCKENS A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LES DROITS DE TIRAGE POUR L'ENSEIGNEMENT »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Erik Arckens heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Erik Arckens. — Mevrouw de Voorzitter, in de aflevering van *Brussel Deze Week* van 9 mei heb ik het onrustwekkend bericht gelezen dat de minister van Financiën zou overwegen om de trekkingsrechten voor het onderwijs, die ook bij de mini-Costa op de onderhandelingsstafel lagen, vrij te maken. Er werd gemeld dat de Ministerraad hiertoe donderdag jongstleden had beslist.

De minister heeft steeds beweerd dat de trekkingsrechten pas zouden worden vrijgemaakt als er een akkoord zou zijn over de gewaarborgde minimumvertegenwoordiging voor de Vlamingen in Brussel. Tijdens de nachtelijke onderhandelingen in de mini-Costa werd weliswaar een akkoord bereikt, maar de Lambermontakkoorden en de Lombardakkoorden moeten nog altijd worden goedgekeurd. Voorlopig wijst niets erop dat in de Kamer van volksvertegenwoordigers een tweederde meerderheid kan worden gevonden. Het lijkt mij dan ook dat de minister op de feiten vooruitloopt.

In de *FET*, die doorgaans goed is geïnformeerd, staat vandaag dat de regeringsconferentie niet de eerder genoemde trekkingsrechten heeft vrijgemaakt, maar wel heeft beslist om bepaalde recurrente middelen van de afzonderlijke gemeenschapscommissies vrij te maken. Er wordt tevens beweerd dat de regering niet aan de trekkingsrechten heeft willen raken om geen crisis uit te lokken met minister Chabert. Wat is hiervan aan ?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister Guy Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, ik verwijz naar het antwoord dat de Minister-President straks zal geven op de interpellatie van de heer Cerehe.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Erik Arckens voor een bijkomende vraag.

De heer Erik Arckens. — Mevrouw de Voorzitter, welke trucs zal de regering toepassen mocht het Lambermontakkoord niet worden goedgekeurd ?

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan minister Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en

Externe Betrekkingen. — Mevrouw de Voorzitter, de Lambermont-akkoorden staan volledig los van de beslissingen van dit Parlement. De regering is deze Assemblée verantwoording verschuldigd en zal dan ook geen beslissingen nemen die strijdig zijn met wat deze Assemblée heeft beslist. Hier gaat het om de uitvoering van de begroting 2001 die einde vorig jaar door dit Parlement werd goedgekeurd. Noch de Minister-President, noch een andere minister zou het aandurven om iets te doen wat met de beslissingen van dit Parlement in strijd is. We volgen de correcte betalingschema's, die identiek zijn aan degene die vorig jaar werden gevolgd.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES SALAIRES DES AGENTS DE PREVENTION DANS LES COMMUNES BRUXELLOISES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMSAAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE WEDDEN VAN DE PREVENTIEAGENTEN IN DE BRUSSELSE GEMEENTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, ma question porte sur la nouvelle définition de critères dits objectifs en matière de contrats de prévention, définition qui a pour effet de priver les communes de Jette et de Woluwe-Saint-Pierre des subsides relatifs à ces contrats. Cela pose un problème budgétaire. Les communes n'ayant pas été prévenues de ce fait, elles ont inscrit les subsides fédéraux à leur budget. De manière plus fondamentale, cette situation pose un problème d'actions sur le terrain et de perte d'expérience acquise pour les nombreux travailleurs : 23 pour la seule commune de Jette, qui ont été engagés dans le cadre de ces contrats de prévention. Ces travailleurs ont développé, par exemple, une action en termes de médiation entre les familles et les écoles pour les cas de décrochages scolaires, ainsi que des actions culturelles et sociales pour les jeunes; ils ont également assuré l'accompagnement de toxicomanes en vue de permettre leur réinsertion, par exemple, en les assistant dans leurs démarches administratives. Autant d'actions qui s'inscrivent dans la durée et pour lesquelles une expérience et une connaissance du terrain ont été acquises par les travailleurs; elles risquent aujourd'hui d'être perdues.

Dès lors, si l'on souhaite, et Ecolo s'est toujours prononcé dans ce sens, éviter le saupoudrage des moyens, il faut constater qu'il y a là un risque de perte de compétences pour la Région. Des gens qui travaillent depuis longtemps sur le terrain pourraient être condamnés au chômage. Ma question porte sur le fait de savoir si le gouvernement régional a pris une décision pour préserver ces compétences,

pour maintenir les activités engagées sur le terrain, pour aider les communes d'un point de vue strictement budgétaire afin qu'elles ne soient pas privées, de façon artificielle, de moyens qu'elles ont inscrits dans leur budget.

Je souligne par ailleurs que les critères dits objectifs utilisés contiennent notamment des indices de criminalité dont on sait qu'ils mesurent surtout l'activité policière et ont donc paradoxalement pour effet de favoriser les communes qui ont les moyens de mener une politique sécuritaire, sans que la prévention ait quoi que ce soit à voir avec le fait de disposer ou non de ces moyens fédéraux.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je rappelle que le gouvernement fédéral a décidé, au cours de sa réunion du 4 mai dernier, d'arrêter la liste des villes et communes belges qui disposeront en 2002 d'un contrat de sécurité et de société ou d'un contrat de prévention. Il ressort de la décision fédérale que les communes de Jette et de Woluwe-Saint-Pierre seront privées, dès 2002, de leur contrat de prévention et que les communes d'Uccle et d'Auderghem, en revanche, pourront bénéficier de subsides fédéraux en la matière.

Je rappelle également que la Région de Bruxelles-Capitale participe depuis 1992 au financement de dix contrats de sécurité et de société, c'est-à-dire ceux qui existent à Bruxelles.

Quant aux contrats de prévention, ils sont une initiative du seul pouvoir fédéral, et plus particulièrement, du ministre de l'Intérieur. La loi du 7 décembre 1998 sur la réforme des polices indique clairement en son article 39, que les deux sources de subvention des nouvelles zones de police sont la commune et l'Etat fédéral. Dès lors, à partir du 1^{er} janvier 2002, il ne sera plus possible pour la Région de Bruxelles-Capitale de subsidier les volets policiers qui émergeaient jusque là aux contrats de sécurité et de société. Il appartiendra dès lors à notre Région de concentrer l'ensemble de ses moyens — ceux qu'elle récupère et ceux qu'elle consacrait déjà à cette matière — à des projets préventifs. Il s'agit de regrouper ce qui provient du volet policier et ce qui était consacré au préventif pour gonfler l'enveloppe du préventif, au niveau du total disponible.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Ministre-Président, vous n'êtes jamais meilleur que quand vous ne lisez pas vos discours. De plus, le règlement prévoit qu'on ne lise pas !

Mme la Présidente. — M. Chabert peut le faire.

M. Denis Grimberghs. — Oui, mais M. Chabert répondait en français. A mon avis, le français est la langue maternelle de M. de Donnea.

Mme la Présidente. — Je pense que M. le Ministre-Président connaît suffisamment la matière.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs

locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'ai trop de respect pour M. Daems, pour lui donner des renseignements inexacts. Je tiens à être précise dans la réponse que je lui fournis.

M. Denis Grimberghs. — Changeons le règlement alors !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, l'horizon de la prévention a néanmoins déjà connu un changement du fait des six zones de police bruxelloises.

Il serait illusoire de croire que l'on ne va pas devoir faire coïncider les efforts en matière de prévention sur l'ensemble d'une zone. On imagine mal une zone dans laquelle une ou deux communes auraient un contrat de prévention ou un contrat de société, de sécurité et pas les autres.

Le gouvernement a donc décidé hier — la question de M. Daems tombe au bon moment — de rendre possible l'extension de la subsidiation de projets socio-préventifs dans les autres communes de la Région qui ne bénéficiaient pas encore de contrats de société et de sécurité, pour lesquels intervenait la Région.

Cette extension se fera sans réduire les budgets alloués aux communes qui bénéficiaient déjà d'une aide de la Région. Donc, on fusionnera les moyens policiers et les moyens de prévention. Ils auront le même montant, pour des projets dont ils devront justifier la qualité. Pour préparer une intervention dans les autres communes, le gouvernement a décidé également hier de financer, dans chacune des neuf communes qui ne bénéficiaient pas d'un contrat, un universitaire chargé d'effectuer un état des lieux, afin de pouvoir y développer de bons projets socio-éducatifs, dès 2002.

Voilà ce que je peux répondre à la question de M. Daems. Je pense avoir ainsi rencontré ses préoccupations légitimes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour une brève réplique.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, la nouvelle est bonne du point de vue de la situation actuelle puisque — si j'ai bien compris — les projets 2001 dans ces communes-là ne sont pas du tout menacés et personne ne risque de se retrouver au chômage dans l'immédiat.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Pour 2001, on a reconduit ce qui se faisait.

Cela a été décidé hier.

M. Alain Daems. — Par contre, il est question que les actions de prévention soient maintenant étendues aux dix-neuf communes mais soient liées en même temps aux zones de police, alors qu'il s'agit de prévention.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Non, l'argent ira aux communes. En principe, les communes qui n'avaient pas de contrat de sécurité pourront introduire des projets de prévention, mais l'argent ira aux communes et pas à la zone de police. Je viens de vous dire que, quel que soit notre souhait ou notre désir de le faire — à supposer qu'il existe — la loi nous interdit d'encore subventionner de quelque façon que ce soit une zone de police. Par contre, nous pouvons subventionner les deux, trois, quatre ou cinq communes qui font partie de la zone de police, et cela en vertu de projets qui seront reconnus de qualité sur la base des études et des préparatifs en cours, sans pénaliser les communes, sans retirer quoi que ce soit aux bénéficiaires actuels. Je rassure donc tous ceux qui manifestaient déjà quelque inquiétude.

Mme la Présidente. — Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. De plus, tout ce que vous avez dit sans papier était encore meilleur ! Nous sommes désormais tous rassurés.

INTERPELLATION

INTERPELLATIE

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA FINALISATION D'UN POINT IMPORTANT DE L'ACCORD DE GOUVERNEMENT (« LE PROBLEME DE LA REPRESENTATION DU GROUPE NEERLANDOPHONE DANS LE CONSEIL DE LA REGION BRUXELLOISE »), LE RESPECT PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE SON GOUVERNEMENT DES MODALITES DE CETTE FINALISATION, ET SES CONSEQUENCES DIRECTES SUR LA LIBERATION DES DROITS DE TIRAGE COMPLEMENTAIRES POUR LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES »

Poursuite de la discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE CONCRETE UITVOERING VAN EEN BELANGRIJK PUNT VAN HET REGEERAKKOORD (« HET PROBLEEM VAN DE VERTEGENWOORDIGING VAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP IN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD »), DE VRAAG OF ALLE LEDEN VAN DE REGERING ZICH AKKOORD ZULLEN VERKLAREN MET DE

WIJZE WAAROP EEN EN ANDER MOET WORDEN UITGEVOERD EN OVER DE DIRECTE GEVOLGEN HIERVAN VOOR HET VRIJMAKEN VAN DE BIJKOMENDE TREKKINGSRECHTEN VOOR DE GEMEENSCHAPS-COMMISSIES »

Vervolg van de bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation.

Aan de orde is het vervolg van de bespreking van de interpellatie.

Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, ik wil graag gebruikmaken van de mij toegemeten tijd om te zeggen wat ik denk over het akkoord dat voor Brussel is gesloten in uitvoering van het Lambermontakkoord.

Hoewel sommigen beweren dat dit debat in het nationale Parlement moet worden gevoerd, wijs ik er toch op dat het uitgebreid bureau beslist heeft een bespreking te wijden aan dit onderdeel van het Lambermontakkoord.

Om te beginnen wil ik ingaan op een vijftal punten van het akkoord en waarvan ik tevreden ben omdat ik als Vlaams onderhandelaar meegewerkt heb om ze te realiseren. Tot besluit van dit betoog zal ik een aantal evenwichten vermelden waarop dit akkoord steelt en die maken dat het een goed akkoord is.

Een van de positieve punten van het akkoord is de gewaarborgde vertegenwoordiging van de Nederlandstalige raadsleden in dit Parlement. Daardoor zal niet alleen de werkdruk van de Nederlandstalige leden verminderen, maar zullen wij ook tot een evenwichtiger verdeling tussen de taalgroepen komen. Negatief aan die regeling is wel dat daardoor het totaal aantal raadsleden drastisch wordt opgedreven. Dat is zeker niet het meest esthetische punt van het akkoord. Alleszins was het de enige mogelijkheid om tot een consensus tussen alle partijen te komen.

Ook de rechtstreekse verkiezing van Brusselaars voor het Vlaams Parlement beoordelen wij als heel positief. De Franstaligen hebben daar weinig last van en het zal het probleem van werkdruk voor de Nederlandstaligen oplossen. De jongste weken heb ik zelf aan den lijve ondervonden hoe moeilijk het is om in twee parlementen zijn werk goed te doen. Tot nog toe heb ik mijn parlementaire activiteiten vooral op het Brussels Parlement geconcentreerd, maar het zal zeker geen slechte zaak zijn als in de toekomst verkozenen uit Brussel zich kunnen concentreren op hun activiteiten in het Vlaams Parlement. Uiteraard zal daardoor de band tussen het Hoofdstedelijk Gewest en de Vlaamse Gemeenschap versterken.

De regeling omtrent de dubbele meerderheid omvat twee politieke aspecten. Voor de Nederlandstaligen is het belangrijk dat de dubbele meerderheid wordt uitgebreid tot materies die betrekking hebben op de te regionaliseren gemeentewet. Er is ook het antiblokkeringsstelsel, ook door sommigen ABS-systeem genoemd, dat niet alleen voor de Franstaligen, maar ook voor de Nederlandstaligen een goede zaak is. Zonder erop uit te zijn om het in werking te stellen, zal ik er niet voor terugdeinzen het te gebruiken voor die

doeleinden waarvoor het bestemd is, en terwijl ik dat zeg, kijk ik mijn rechterkant uit.

De heer Walter Vandenbossche. — Kijkt u naar mij, mijnheer Gatz ?

De heer Sven Gatz. — Ik kijk over uw schouders heen.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — We zullen zien wat er gebeurt na de verkiezingen van 2004.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer Lootens, u houdt niet op te verwijzen naar de volgende verkiezingen. Blijkbaar is dat omdat u niets te zeggen hebt. Met de nieuwe regeling zult u in de toekomst zeker niets meer te zeggen hebben. (*Applaus op verschillende banen.*)

De heer Dominiek Lootens-Stael. — U mag er fier op zijn dat u applaus krijgt van de Minister-President.

De heer Sven Gatz. — Buiten degenen die applaudisseren zijn er nog die instemmend knikken !

De heer Walter Vandenbossche. — Zijn dat de nieuwe Vlaams-nationalistische ideeën ?

De heer Sven Gatz. — Sta mij toe daarop niet in te gaan. Het Vlaams Blok mag stout zijn met mij. Van u, Mijnheer Vandenbossche, verwacht ik een andere houding.

De heer Walter Vandenbossche. — Sta mij die sarcastische humor even toe.

De heer Sven Gatz. — Ik zet mijn uiteenzetting verder. Sommige critici beweren dat het zogenaamde ABS-systeem zou kunnen worden gebruikt waarvoor het niet is bedoeld en dat het zou werken als een soort van systeem « à la carte » waarbij bepaalde dossiers met een dubbele meerderheid worden aangenomen en andere dossiers met een gewone meerderheid en een derde van de stemmen in elke taalgroep. Persoonlijk ben ik minder pessimistisch gestemd. Een meerderheid werkt altijd in een bepaalde politieke context. Ik ken geen enkel Parlement dat voortdurend met wisselmeerderheden werkt, alleen maar om een coalitiepartner de duivel aan te doen. Ik kan me niet inbeelden dat het de bedoeling is het Brussels Hoofdstedelijk Gewest via het oneigenlijk gebruik van dit instrument onbestuurbaar te maken. Dat dreigt immers te gebeuren als men aan het zogenaamde ABS-systeem een permanente basis zou geven en als men het gebruikt voor materies waarvoor het niet is bedoeld. Mocht het systeem toch worden gebruikt door een taalgroep tegen de andere, dan blijven andere wettelijke beschermingsmechanismen, zoals bijvoorbeeld de alarmprocedure, onverkort van toepassing.

Ook op de aanwezigheid van een Vlaams schepen in de Brusselse gemeentebesturen komt er heel wat kritiek. Nochtans hebben wij als onderhandelaars mijns inziens een goed evenwicht gevonden tussen de Vlaamse politieke doelstelling enerzijds, die erin bestaat om wat meer voet aan de grond te krijgen in sommige gemeenten om er samen met de Franstaligen een beter bestuur te verzekeren, en anderzijds het voorkomen van het risico dat een gemeentebestuur wordt opgezadeld met een schepen uit de oppositie. Daardoor zou het de betrokken schepen niet alleen aan elke zeggingschap ontbreken, de gemeente zou ook onbestuurbaar dreigen te worden.

Dat aan het nakomen van deze verplichting voor 1 miljard aan stimuli worden verbonden, vind ik een goede zaak. Zowel de Fransals Nederlandstaligen kunnen daarmee goede dingen doen. Ik heb daarmee geen enkel moreel of ethisch probleem. Wie daarover anders denkt, kan ik moeilijk bijtreden.

De gewaarborgde Nederlandstalige vertegenwoordiging in de politieraden is misschien een voorafspiegeling van een latere hergroepering van de Brusselse gemeenten. Ik druk vandaag die hoop uit als Vlaming, maar ook Franstaligen hebben daarop vroeger al gezinspeeld. De gewaarborgde vertegenwoordiging voor de Nederlandstaligen kan een nieuwe aanzet vormen voor dit debat.

Ik wil dit punt echter niet zwart-wit stellen en het enkel bekijken als een bijkomende verworvenheid voor de Vlaamstaligen. Het stimuleren van samenwerkingsverbanden tussen beide taalgemeenschappen, zoals ook gebeurt in de Brusselse hoofdstedelijke regering sinds 1989, heeft het bestuur in Brussel geen schade berokkend. Integendeel, het bestuur is er beter van geworden. Ik wil hiermee geen pluim op de hoed van de Vlamnigen steken, als zouden zij betere bestuurders zijn, maar alleen al door groepen te verplichten om samen te besturen, wordt het bestuur beter.

Tot slot wil ik graag nog enkele punten overlopen waarover ik als Vlaamse onderhandelaar bijzonder tevreden ben. Het akkoord is evenwichtig en de inschrijving van 1 miljard op de begroting van de Gemeenschapscommissies en, mits voldaan wordt aan bepaalde voorwaarden, van nog 1 bijkomend miljard, zal hopelijk ten goede komen aan het onderwijs van beide gemeenschappen in de probleemwijken.

Tot daar in het kort mijn ondubbelzinnig positieve appreciatie van dit akkoord, dat niet alleen mijn goedkeuring wegdraagt, maar ook de goedkeuring op alle niveaus van mijn partij. Ik hoop dat het akkoord door onze assemblee wordt goedgekeurd. (*Applaus op de banken van Ecolo, VLD en PS.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Erik Arckens.

M. Erik Arckens. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous en français aujourd'hui. Je le fais parce que je ne souhaite pas que subsiste la moindre équivoque sur l'esprit qui m'anime lorsque je vous félicite sur votre art consommé de la négociation.

Vous avez fait montre d'une grande vision tactique lors des palabres de la mini-costa bruxelloise afin de mettre vos adversaires échec et mat. Il faut bien constater que ces derniers se fourvoient encore en s'imaginant avoir engrangé des résultats conséquents sur le plan flamand. Ils se trompent lourdement !

Les négociateurs flamands se sont littéralement précipités à la table de négociations. Tactiquement, c'est vous, francophones, qui auriez dû être demandeurs d'un accord, dans l'urgence, dans le cadre du financement de l'enseignement. Les négociateurs flamands auraient pu tranquillement attendre un signe : mais non ... Ils ont préféré prendre l'initiative d'être les premiers à se montrer demandeurs.

De plus, les voilà qui avancèrent des exigences qui ne relèvent pas strictement du cahier de revendications du mouvement flamand et qui ne figurent pas plus dans les résolutions adoptées par le Parlement flamand en ce qui concerne Bruxelles.

A savoir : La question, qualifiée de brûlante, de la représentation minimum sur le plan régional. Le *Vlaams Blok* a toujours crié casse-cou au sein de la Commission communautaire flamande concernant ce piège. Selon nous, il faut d'abord une représentation flamande minimum au niveau communal et cela pour différentes raisons que j'aurai l'occasion de développer plus loin. L'argument selon lequel le travail à accomplir au sein du Conseil de la Région bruxelloise est trop important pour 11 conseillers flamands est partiellement vrai. Mais nous avons immédiatement compris qu'il y avait autre chose, une autre « bonne » raison à tant d'empressement.

La VGC est constituée, mis à part le groupe *Vlaams Blok* de cinq élus directs, ce qui faisait naître de justes craintes chez certains. Il fallait écarter ce danger pour la prochaine fois !

La panique personnelle de certains élus flamands — issus des prétendus partis démocratiques, bien évidemment — était particulièrement perceptible. De plus, ils s'arrangeaient pour avoir la possibilité de caser quelques petits camarades politiques. Je peux m'imaginer que vous avez dû, comme nous, largement sourire, Mesdames, Messieurs, de cette pâle revendication de « représentation minimum » présentée par ces élus flamands.

De heer Walter Vandenbossche. — Zeg het maar in het Nederlands als u het niet in het Frans kunt zeggen.

M. Erik Arckens. — Le *Vlaams Blok* a toujours placé la représentation minimum des Flamands dans les communes comme point prioritaire et ce pour des raisons que vous comprendrez aisément. Pourquoi ? Les communes ont un pouvoir énorme à Bruxelles, et c'est justement à ce niveau-là que la représentation et l'influence des Flamands se désagrègent.

La résistance du *Vlaams Blok* contre les négociations de la mini-Costa n'est pas tant motivée par le fait que nous en avons été exclus, alors que nous sommes le plus important parti flamand de Bruxelles, mais avant tout parce qu'on ne peut laisser la majorité francophone décider de l'avenir des Bruxellois néerlandophones. Même si les concertations de la mini-Costa se sont déroulées sur le mode paritaire, la faiblesse numérique flamande les met dans une position minoritaire.

Signalons, en marge, que les accords du Lambermont d'octobre 2000 nous mènent, nous, Bruxellois flamands, sur une mauvaise trajectoire. Ainsi, la loi communale est transférée du fédéral à la Région bruxelloise, sans la moindre garantie pour les Bruxellois flamands. Désormais, ce ne sera plus le niveau fédéral qui décidera des structures et des compétences communales à Bruxelles, mais les Bruxellois eux-mêmes. De cette manière, les Bruxellois flamands seront définitivement livrés au bon vouloir de la majorité francophone dans la Région, précisément dans les domaines de compétences communales, où le mépris des lois linguistiques est devenu un véritable système.

Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas tout ... Loin de là ! Le 29 avril devait apporter une bien plus mauvaise nouvelle pour nous, Flamands de Bruxelles. Il n'y aura pas de représentation flamande garantie au niveau communal et l'actuelle garantie au niveau régional (la double majorité) disparaît. Entre-temps, quelques milliards supplémentaires sont mis à disposition. Et pourquoi, finalement ? Oui, pourquoi ? C'est à se tordre de rire ! Les négociateurs flamands demandèrent une « représentation minimum » dans cette

assemblée ... et ils la reçurent ! Et laquelle ? Non seulement, ce sont 17 élus flamands qui siègeront désormais ici (quoi qu'il arrive, même si, dans vingt ans, ce ne sont plus que 25 000 voix qui se porteront sur les listes néerlandophones à Bruxelles), il y aura encore cinq élus sur la base de la proportionnelle au Parlement flamand. De plus, les six élus flamands du Parlement flamand sont élus directs. 22 + 5 + 6 + 3 ministres, cela fait 31 élus. D'ici 20 ans, chaque Flamand de Bruxelles survivant sera parlementaire ou ministre. La plaisanterie est à son comble du côté flamand; à partir de maintenant les institutions peuvent « travailler de façon convenable », affirment-ils sans rire.

C'est de la blague ! Dans la petite salle de la VGC, ce sera une trentaine de Bruxellois flamands qui pinailleront sans fin sur les maigres compétences dont l'institution dispose.

A quoi tout cela doit-il servir, se demande celui à qui il reste encore un rien de bon sens ?

Il en va de mandats sans pouvoir, mais par contre bel et bien rémunérateurs. Voilà ce que les négociateurs présentent comme revendications flamandes !

Mais, je me permets de vous poser une question, Mesdames et Messieurs les francophones, ne venez pas vous moquer de nous dans notre petite salle de la VGC. C'est déjà assez grave comme cela !

Pour vous faire plaisir, les négociateurs flamands se profilent aussi comme d'actifs militants anti-*Vlaams Blok*.

Bien sûr !

Non seulement les cooptations auront lieu sur la base du résultat des élections pour le Parlement flamand, mais d'autres stratagèmes anti-*Blok* ont été imaginés. Ainsi, nous avons pris note que le Collège de la VGC doit être présenté et avalisé par une majorité absolue au ... Parlement bruxellois. Si cela ne suffit pas, la VGC doit effectuer elle-même la présentation.

Je souhaite également vous féliciter, Mesdames et Messieurs francophones, pour ce fait d'arme remarquable qui est d'avoir pu retirer — en échange du déferlement de mandats flamands au niveau régional — le petit reste de pouvoir que possédaient encore les Flamands, c'est-à-dire la double majorité.

Apparemment cela ne les intéresse pas ou plus !

Comme le dit le *Financieel Economische Tijd* il y a peu :

« La haine du Blok et la soif des mandats des négociateurs flamands étaient apparemment si grandes, qu'ils ont sacrifié le peu de pouvoir qu'il leur restait au Parlement bruxellois. »

Non seulement tout ce qui concerne les matières bicommunautaires, mais aussi tout ce qui concerne le transfert de la loi communale trouvera sous peu un nouveau règlement, où, si l'on ne trouve pas de majorité dans un groupe linguistique, après un mois, un tiers de chaque groupe linguistique est requis pour entériner une proposition.

Et nous voilà arrivés, Mesdames et Messieurs, à la question de la représentation au niveau communal. Mais avant cela, encore ceci :

Nous sommes convaincus, que vous, des partis francophones, avez dès le départ accepté le principe de la représentation flamande garantie au niveau régional.

Vous craignez que le nombre de Flamands puisse à un moment donné et de façon parfaitement naturelle, glisser sous une marge minimum dans la mesure où la Région bruxelloise en deviendra ingouvernable. Avant tout, la double majorité devait être sapée et le *Vlaams Blok* contenu — un grain de sable qui faisait grincer vos rouages depuis longtemps. En échange, le « circuit libéral » comme l'indique le ministre Vanhengel, devait faire en sorte que quelques milliards soient répandus. Milliards qui, pour la plus grande partie, sont issus des caisses flamandes, ce qui doit constituer un problème moral considérable pour vous ! Vous nommez cela la « loyauté fédérale », tout simplement !

Enfin ... il y a les communes. Un milliard est destiné aux communes. 50 millions par commune qui nomme un échevin flamand appartenant à la majorité.

Concrètement, au moment où je vous parle, il n'y a que deux communes qui sont concernées par la cooptation d'un nouvel échevin néerlandophone. Une commune, Watermael-Boitsfort, a déjà fait savoir qu'elle ne procédera pas à cette nomination.

Quelques-uns d'entre eux avaient opté pour l'exigence d'un deuxième échevin flamand. Mais cela s'est rapidement révélé être une boîte vide. Parce que du côté flamand, on aurait dû savoir qu'il ne peut s'agir de Flamands « de carton » mais qu'ils doivent avoir de réelles compétences, qu'ils puissent réellement agir, par exemple en ce qui concerne l'application des lois linguistiques qui sont régulièrement foulées aux pieds, etc. De cela, il n'est guère question, il semble que l'on n'y ait même pas pensé, pour votre plus grande joie ! Pourtant, soyons raisonnables, que vous importe la nomination d'un échevin de plus ou de moins, doté d'une carte d'identité flamande, qui n'a rien à dire et qui se voit octroyer des compétences sans importance ? Rien, tout de même !

Pourquoi la bourgmestre de Watermael-Boitsfort se fâche-t-elle tout rouge parce qu'elle serait amenée à nommer une gentille petite demoiselle d'Agalev et menace-t-elle de porter l'affaire devant le Conseil d'Etat ? Pourquoi ? C'est pourtant clair ! Parce que la valeur symbolique des communes est grande à Bruxelles et que l'octroi de quelque chose qui est totalement inoffensif aux Flamands même avec 50 millions à la clé, paraît impossible.

Pourtant, les négociateurs flamands sont contents. Vous avez entendu M. Gatz. C'est ce qu'ils ont fait savoir au monde lors d'une conférence de presse, dimanche passé. Mais le CVP n'était pas présent, de même évidemment que le *Vlaams Blok*. Des 11 Flamands présents au sein du Parlement, seuls quatre avalisent cet accord. Il y a donc un petit problème. Les mains d'enfant des négociateurs flamands, de ces grands stratèges communautaires, sont bien remplies de cadeaux.

Malgré tout, Mesdames, Messieurs, je veux vous féliciter pour votre stratégie de négociation, grâce à laquelle vous avez pu définitivement bétonner les structures bruxelloises. De nouvelles négociations sont exclues et, à l'évidence, une majorité des deux tiers sera trouvée bientôt. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doukeridis.

M. Christos Doukeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, dans le cadre du principe de la réciprocité, j'autorise tous mes collègues à m'interrompre quand ils le souhaitent et, pour être agréable au personnel des comptes rendus, je ne parlerai pas en même temps afin de faciliter leur travail de retranscription de nos interventions.

Nous sommes à une heure de vol de Dublin, une heure et demi de Bilbao, deux heures de Sarajevo et quatre heures de Jérusalem. Chez nous aussi, les questions institutionnelles continuent et continueront sans doute encore longtemps à toucher nos cordes sensibles parce que nous n'avons pas tous la même sensibilité, la même culture ni la même histoire.

Pourtant, nous vivons dans le même monde, Bruxelles, la Belgique, que nous essayons de gérer ensemble, tout en évitant de vivre les mêmes horreurs que celles que peuvent connaître ou qu'ont connues les habitants des villes que je viens de citer.

Pourquoi ? Parce que nous partageons ensemble, entre partis démocrates, des valeurs démocratiques communes, même si nos visions politiques divergent. Les structures de ce pays ont donc dû évoluer au fil du temps, en fonction de cette double spécificité, en créant sans cesse de nouveaux équilibres et aussi de nouvelles tensions. Cet accord n'échappe pas à cette règle. Il parie à son tour sur un nouvel équilibre et repose sans doute sur de nouvelles tensions, qu'il faudra peut-être, dans quelques années, arriver à rencontrer également.

Aujourd'hui, comme d'habitude, comme pour les différents accords institutionnels précédents — et peut-être même un peu plus que pour les derniers — aucun parti ni aucune communauté ne peut se présenter en disant : « Nous avons obtenu tout ce que nous voulions. ». Personne ne peut le faire. Il suffit d'écouter tous les débats publics extérieurs pour s'en rendre compte. Nous devons au moins avoir l'humilité de le dire et essayer de ne pas utiliser des mots qui sont, me semble-t-il, un peu dangereux.

En parlant de front francophone ou néerlandophone, j'ignore si chacun mesure la portée exacte de ce type de logique dans d'autres pays.

L'essentiel, c'est qu'à certains moments, des partis politiques prennent leurs responsabilités et se déclarent prêts à faire bouger le pays afin que, pour tous ses habitants, il continue à fonctionner avec la collaboration de ceux qui sont décidés à le faire.

Et tant pis pour l'unanimité, elle n'est pas nécessaire pour ce genre de question !

*(M. Jan Béghin, premier Vice-Président, remplace
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, eerste Ondervoorzitter, vervangt
mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

Mme Isabelle Gelas. — Monsieur Doukeridis, le FDF est le Front démocratique francophone. De grâce, ne faits pas de mauvais amalgame, car c'est là que réside le danger !

M. Christos Doukeridis. — Rassurez-vous, je ne vous ai jamais amalgamés avec un parti fasciste ! Je pense qu'il est dangereux de fonctionner dans la logique de « front ». C'est simplement ce que je veux dire. D'ailleurs, ce n'est que parce que les partis de chacune des communautés n'ont pas voulu fonctionner en termes de front que nous pouvons continuer à travailler ensemble. Dans une démocratie, il est extrêmement appréciable de pouvoir continuer à discuter ensemble pour trouver une base commune sur laquelle il est possible de travailler.

En ce qui concerne l'accord, Ecolo y a participé, l'a soutenu, a contribué à faire des propositions pour l'enrichir. Aujourd'hui, nous estimons cet accord pleinement défendable devant les électeurs francophones.

Que contient cet accord ? Plusieurs aspects, dont l'un est essentiel pour le Parlement bruxellois. Nous avons, d'ailleurs, déjà rencontré des difficultés au sujet de son fonctionnement. Il s'agit du système parfaitement décrit par M. Gatz et dénommé ABS (système anti-blocage) qui concerne tant le blocage qui pourrait être le fait de partis fachos, que celui qui serait le fait d'un des partis d'une Communauté qui déciderait de bloquer les institutions au niveau de la Commission communautaire commune, notamment. A mes yeux, il importe de réaliser des avancées dans ce domaine afin que la Région bruxelloise puisse continuer à fonctionner au-delà de la volonté de l'un ou de l'autre parti. Ce serait réellement appréciable pour tous les Bruxellois.

La seconde avancée importante est relative au besoin de financement des Commissions communautaires. Tous les partis francophones, qu'il s'agisse de la Cocol ou de la Communauté française, ont rappelé, ces derniers mois, la nécessité de pouvoir mener des politiques sociales, éducatives et culturelles à la hauteur de ce que les citoyens sont en droit d'attendre.

Je ne m'imagine pas que l'on puisse dire qu'on défend les francophones sans donner à nos écoles, à nos maisons de la culture, à nos centres sociaux ainsi qu'à nos maisons de jeunes les moyens d'exister de manière correcte. Le concept selon lequel nous aurions troqué des principes contre de l'argent est trop souvent véhiculé. L'idée même de défendre les francophones va de pair avec l'obtention des moyens nécessaires pour défendre toutes les politiques menées par les Commissions communautaires et par la Communauté française. Il s'agit là d'une avancée vraiment importante et les mécanismes en vigueur à Bruxelles sont tels que si les francophones enregistrent une avancée, l'équilibre est rétabli du côté des néerlandophones. Ceux-ci sont donc également satisfaits de trouver des marges de manœuvre pour asseoir leur culture à Bruxelles, ce qui est aussi positif.

D'autres points sont plus négatifs, ne tournons pas autour du pot ! Effectivement, au niveau de la composition du Parlement bruxellois, nous allons devenir un « over Parlement » et il va falloir nous serrer si le nombre de sièges passe à 89. Cela ne rencontrait, certes, pas le programme d'Ecolo. A aucun moment nous n'avons prôné une augmentation de ce type. Bien au contraire ! Régulièrement, nous avons attiré l'attention sur ce problème de la pléthore.

D'autre part, nous n'avons pas avancé dans la question du refinancement de la Région bruxelloise et je le regrette vraiment. J'ai été un des premiers à demander, à plusieurs reprises en commission du Budget et en séance, dès juin 1999, de nous préparer aux

négociations qui devaient avoir lieu. J'ai déjà dit ici, lors des débats sur les accords du Lambermont, que l'erreur était que l'actuelle majorité n'avait pas préparé à temps la négociation; non celle des accords du Lombard ni celle de Polycarpe, mais celle de la Sainte-Thérèse, c'est-à-dire au mois d'octobre. Là, votre majorité a raté le coche et nous n'avons pas pu le rattraper ici. Or, on peut dire que nous voulions le rattraper. C'est vrai, nos négociateurs sont venus, avec d'autres, pour dire « Il faut aussi le refinancement de la Région bruxelloise. ». Il est facile de dire : « Il faut ceci. » ou « Il faut cela. ». Mais dans une négociation — c'est d'ailleurs son principe —, l'on discute avec des interlocuteurs qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts ni les mêmes vues, et il faut trouver des terrains d'entente. Sur cette question-là, je le concède, nous n'avons pas obtenu gain de cause. Nous devons donc continuer à nous battre pour essayer de trouver des marges de manœuvre afin que la Région, en tant que telle, puisse fonctionner de manière durable dans les années qui viennent. Nous continuerons notre combat, avec d'autres j'espère, pour obtenir ce refinancement.

Nous ne l'avons pas obtenu au niveau de la Région mais nous avons obtenu un refinancement au niveau des Commissions communautaires. Je crois que tous les partis seront d'accord pour reconnaître la légitimité de cette demande. Et d'ailleurs, une partie du refinancement émanera directement du fédéral, ce qui constitue de manière indirecte un petit refinancement pour la Région bruxelloise.

Un autre point négatif mis en avant est l'intervention du fédéral. Je suis d'accord, et je veux saluer ici l'attitude de tous les partis démocratiques bruxellois qui ont participé à ces négociations, qu'ils soient francophones ou néerlandophones, et qui ont vraiment voulu jouer le jeu de la manière la plus positive possible pour défendre la Région bruxelloise.

Mais la Région bruxelloise n'a pas d'autonomie constitutive et toute une série de conditions nécessaires à son fonctionnement dépendent d'un autre niveau de pouvoir, le fédéral. Ce dernier connaît des majorités spécifiques, dont il faut tenir compte. Dans ce cadre, la *Volksunie*, au fédéral, avait entre les mains un joker, qu'elle a utilisé. Mais je pense aussi que nous n'avons aucun intérêt à mettre dans le même sac tous les Flamands ou tous les parlementaires d'un même parti. Il y en a qui se sont battus pour faire en sorte que ces accords fonctionnent, compte tenu du fait que c'est la démocratie, compte tenu aussi des politiques menées dans ce pays. Il faut saluer le courage de toutes ces personnes, francophones ou néerlandophones.

Je voudrais terminer cette intervention sur un ton plus solennel par une proposition que je pense constructive. Elle est liée au point 4 de l'accord qui, au départ, est négatif, à savoir le fait que parmi les 89 parlementaires, 17 seront d'office néerlandophones et 72 francophones. De cette manière, nous figeons la situation.

Je pense que ce n'était pas la meilleure chose à imaginer et je ne suis pas le seul. Mais telle sera la situation si les accords sont votés.

On peut par contre voir dans cette situation une belle opportunité. Lors des discussions sur les accords du Lombard, on aura beaucoup parlé des communautés francophone et néerlandophone de notre Région. Il fallait le faire, mais on sait aussi que Bruxelles ne se résume pas à ce clivage et que lorsqu'on parle de droits démocratiques il convient aussi de se rappeler qu'une partie importante de la population bruxelloise en est encore exclue.

Dès lors qu'aujourd'hui les Flamands de Bruxelles savent que leur représentation sera figée et garantie, ils n'ont plus aucune crainte à avoir concernant l'octroi du droit de vote aux personnes d'origine immigrée puisque ce droit de vote ne risque plus de déforcer leur poids dans notre institution.

Je lance donc un appel à tous les partis démocrates de Bruxelles, francophones et néerlandophones, pour que nous soutenions ensemble la revendication du droit de vote pour tous les étrangers qui habitent à Bruxelles depuis plus de 5 ans, qui sont de vrais citoyens, et qui doivent donc avoir le droit de s'exprimer au niveau de la Région bruxelloise dans les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. Michel Lemaire.

Je vous signale, M. Lemaire, que le groupe PSC a encore droit à un temps de parole de six minutes.

M. Michel Lemaire. — A vous entendre, Monsieur le Président, on croirait que j'étais un négociateur des accords ! (*Exclamations !*)

Je viens d'évoquer le débat sur la récurrence. Nous avons décidé de ne pas interrompre M. Doukeridis. La meilleure façon d'agir pour qu'il n'interrompe personne, c'est de le laisser passer la matinée et l'après-midi à la tribune. Il nous a demandé pardon pour toute une série de choses.

M. Christos Doukeridis. — Monsieur Lemaire, je ne peux pas vous laisser dire cela. Je n'ai demandé pardon qu'au personnel du compte rendu analytique et du compte rendu intégral, car il lui était difficile de prendre note de toutes les interruptions. Mais à vous, je n'ai jamais demandé pardon !

M. Michel Lemaire. — C'est une question de sensibilité et de culture. Nous avons tous eu l'impression que vous nous aviez demandé pardon.

Le dernier point que j'évoquerai est la problématique du droit de vote. Nous aurions bien voulu qu'il y ait une avancée dans ce débat à ce propos.

M. Christos Doukeridis. — Ne faites pas d'une proposition qui a été faite d'une manière solennelle et constructive un sujet de polémique !

M. Michel Lemaire. — C'est un régime autoritaire que vous nous proposez là, Monsieur Doukeridis.

M. Christos Doukeridis. — Nous l'avons proposée, il y a trois mois. Vous pouviez vous saisir de cette proposition quand vous le vouliez.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw op als voorzitter.*)

M. Rudi Vervoort. — Monsieur Lemaire, avouez tout de suite que vous n'avez rien à dire !

M. Michel Lemaire. — Je terminerai en disant à nos amis écologistes, et Dieu sait si j'ai beaucoup d'affection pour eux !, que dans toute cette saga aux implications diverses, je suis de ceux qui regrettent — à tort sans doute — qu'il n'y ait pas eu d'échevin écologiste à Ixelles et à Watermael-Boitsfort.

C'est fort dommage !

M. Rudi Vervoort. — La grande visionnaire de M. Grimberghs c'est Mme Byttebier d'Agalev !

M. Michel Lemaire. — Monsieur Vervoort, je parlais de la famille écologiste.

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, vous avez lu les résultats de 1994 !

M. Michel Lemaire. — Je voulais attirer l'attention sur ce point.

Je serai un peu plus grave en regrettant, Madame la Présidente, que personne dans ce débat n'ait évoqué le cas de M. Sauwens. J'en parle d'autant plus volontiers que cette Assemblée parlementaire compte parmi ses membres M. Sven Gatz que je considère comme un parfait démocrate. Je regrette que, vu l'importance et la gravité de ce qui s'est passé, on n'ait pas adopté une attitude commune sur ce comportement assez scandaleux. (*Applaudissements de M. Mahieu.*)

Voilà un applaudissement dont je me passerais volontiers.

Sortant de ce contexte, je regrette que M. Louis Michel, dont j'approuve les initiatives en matière de respect des droits de l'homme et en matière de déviance internationale, ait été cette fois-ci aussi lent. Est-il en perte d'autorité ? Il est vrai qu'il n'a pas pu empêcher la nomination de son fils comme ministre ! Pour moi, c'est un premier signe. Plus sérieusement, j'estime qu'il aurait pu intervenir beaucoup plus tôt sur cette problématique.

Je m'étonne encore que M. Philippe Moureaux ne soit pas intervenu, lui qui a fait de M. Romdhani le « vérificateur » de cette Assemblée puisqu'il est censé redresser les torts verbaux qui ont été commis.

Je m'étonne que rien n'ait été fait en réaction à cette attitude d'une gravité exceptionnelle, qui fait partie, qu'on le veuille ou non, du contexte dans lequel nous sommes forcés d'évoluer.

Ceci dit, ne nous trompons pas d'Assemblée. Même si le débat promet d'être animé à la Cocof, la semaine prochaine, pour faire une exégèse et une analyse profonde de la proposition de résolution qui a été déposée par Mme Gelas et par M. Cools.

Mme Isabelle Gelas. — Ce n'est qu'une prise en considération.

M. Rudi Vervoort. — C'est un texte qu'il faut encore muscler. Je le trouve bien léger.

M. Michel Lemaire. — C'est scandaleux ! Il s'agit d'une commission avortée du Conseil consultatif des francophones. Avouez-

le, c'est un comble, deux personnes sur treize de la Fédération étaient présentes pour initier ce débat. Quelle humiliation, principalement pour M. Georges Clerfayt qui s'était déplacé pour faire le point de la façon la moins polémique qui soit, et d'autant moins polémique que c'est moi qui avais été à la base de l'initiative.

Mme Evelynne Huytebroeck. — Avec Mme Persoons.

M. Michel Lemaire. — J'avais demandé cette réunion à plusieurs reprises.

Le troisième débat que nous aurons concernera les implications des accords dont la Cocof sera quelque peu bénéficiaire.

J'en arrive à mon dernier point.

Le plus grand reproche que l'on peut faire aux accords, c'est l'absence de refinancement pour la Région bruxelloise.

Quand on considère les montants considérables qui seront accordés à la Communauté française — et c'est fort bien — et qui, par voie de conséquence, seront accordés à la Communauté flamande, quand un gouvernement qui se targue d'avoir des marges de manœuvre considérables, ne trouve pas le moyen de refinancer notre Région — je ne parle pas des 18 milliards, cela aurait pu être un autre chiffre — alors que, M. Grimberghs l'a rappelé, il y a des paramètres extrêmement précis — je vous dis : s'il y a un square des milliardaires à Bruxelles, il y aura bientôt plusieurs squares des minimexés. Je vous le garantis.

On va en arriver de plus en plus à une situation qui va se dégrader sur le plan communal.

Mme Evelynne Huytebroeck. — On a déjà trouvé de l'argent !

M. Michel Lemaire. — Vous êtes contente qu'on ait trouvé un milliard. Madame Huytebroeck, vous avez raison, on a trouvé de l'argent et on s'accorde à dire qu'il en faudrait 18.

M. Benoît Cerexhe. — Rien que le déficit de Schaerbeek, — commune de M. Ducarme — engloutit 1 milliard, Madame Huytebroeck !

Mme la Présidente. — Restez dans le sujet, Monsieur Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Je suis tout à fait dans le sujet. Quand la commune de Forest n'en sortira pas, ce ne sera pas uniquement parce qu'elle n'a plus la meilleure bourgmestre des 19 communes mais parce qu'elle aura des problèmes financiers. Que va-t-elle faire ? Ne croyez-vous pas qu'elle va s'adresser à la Région et qu'à ce moment-là, cette dernière se trouvera exsangue, on devra refaire une négociation et aller pleurer à nouveau au fédéral pour essayer de trouver de l'argent, avec toutes les conséquences que cela implique.

M. Christos Doulkeridis. — Sortez vos pleureuses !

M. Michel Lemaire. — Effectivement je pleure, mais vous avez pleuré avant moi. Vous l'avez dit d'une autre façon, vous avez demandé pardon parce que vous vous êtes plantés !

C'est une question de sensibilité !

M. Christos Doukeridis. — Vous n'avez pas plus de sensibilité que moi. Je suis très sensible.

M. Michel Lemaire. — Je crois qu'il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant de devoir renégocier en vue d'obtenir un peu plus qu'un milliard. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, aangezien de Vlaams Blok-fractie nog nauwelijks vijf minuten spreektijd rest, zal ik trachten zeer bondig te zijn en mij tot het eerste deel van mijn toespraak beperken.

Het communautair akkoord over de hervorming van onze Brusselse instellingen berust op een in België klassiek geworden manier van onderhandelen, het alom gekende en in het Belgische politieke systeem geïnstitutionaliseerde — zelfs gebetonneerde — systeem van de wafelijzerpolitiek.

De Brusselse onderhandelaars van de Vlaamse meerderheidspartijen, die blijkbaar weinig uit het verleden hebben geleerd, hebben zich opnieuw in dit negociatiesysteem laten inkapselen. De CVP neemt hier niet aan deel, maar avaleert de resultaten van de onderhandelingen door haar enige minister in de Brusselse regering op post te laten.

De Vlaamse onderhandelaars van de mini-Costa vertonen allen een min of meer hoge graad van tevredenheid. Ze menen heel wat voor de Vlamingen in de hoofdstad te hebben verkregen en de Franstaligen tot vrij verregaande toegevingen te hebben gedwongen. Ook de Franstalige Brusselse partijen beamen dit maar al te graag en besteden liefst niet te veel aandacht aan wat ze zelf hebben verworven. Ze kunnen immers moeilijk volhouden dat ze er bekaaid afkomen. Integendeel, eens te meer hebben ze de luttele tegemoetkomingen aan de Brusselse Vlamingen zwaar weten te verzilveren. Net als de heer Arckens feliciteer ik hen hiermee van harte. Het belangrijkste is dat zij ervoor hebben kunnen zorgen dat er geen gesprek komt over de fusie van de 19 Brusselse gemeenten, waaraan onze hoofdstad in 1976 is ontsnapt. Vooral de PS van toponderhandelaar Philippe Moureaux wou daar immers niet van weten. Even achteloos en gemakkelijk wordt bij de grote tevredenheid over de zes extra zitjes in dit halfrond voor de Vlamingen voorbijgegaan aan het feit dat er ook langs Franstalige kant acht bijkomende zetels uit de brand werden gesleept. Als tegenprestatie voor de verhoging van het aantal Vlaamse verkozenen in onze Assemblee lijkt dit nog perfect verdedigbaar, maar het miljard dat de gemeenten mogen verdelen die een Vlaamse schepen aanstellen, is dat al heel wat minder. Dat geld wordt immers opgestreken door gemeenten waar Franse Brusselaars vrijwel volledig de dienst uitmaken. Een enkele Vlaamse schepen heeft geen invloed op het gemeentebestuur, en het is niet zeker dat hij over effectieve bevoegdheden zal beschikken. Het is zelfs perfect mogelijk dat de Vlaming in kwestie helemaal geen bevoegdheden zal hebben. Dit is de spreekwoordelijke lege doos, in ruil voor een smak geld die de gemeentelijke begroting in het algemeen ten goede komt. Dit geld kan voor tal van doeleinden worden aangewend, waarbij de Vlamingen geen inspraak zullen hebben en waarover geen enkele duidelijkheid wordt gegarandeerd. Dit alles zijn slechts details in vergelijking met het vele geld voor de Franse Gemeenschapscommissie, de Cocof, die net zoals de hele Franse gemeenschap in Brussel, in hoge nood verkeert. Het gaat om een totaal bedrag van 2 miljard, waarvan een mil-

jard van de federale overheid en een miljard uit de begroting van ons Gewest. Het meest overtuigende bestanddeel van de toezegging bestaat erin dat het geld niet alleen voor 2000-2001, maar elk jaar opnieuw wordt uitgegeven. Het gaat om een astronomisch aantal miljarden voor de Franse Gemeenschap. Elk jaar zullen zij 80 % van dit bedrag ontvangen, ongeveer 1,6 miljard. De helft van dit bedrag is afkomstig uit de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Het regeerakkoord van de huidige meerderheid bepaalt dat een miljard aan trekkingsrechten voor het onderwijs voor de Cocof en de VGC samen moet worden vrijgegeven, maar ook dat er een oplossing moet komen voor de gewaarborgde vertegenwoordiging van de Vlamingen.

Ik wil thans enkele woorden wijden aan de houding van de heer Guy Vanhengel inzake het al dan niet vrijgeven van die trekkingsrechten. Om zijn collega, de heer Chabert, niet in onoverkomelijke moeilijkheden te brengen, zal nu voor de lopende uitgaven van het Franstalig onderwijs in ons Gewest vermoedelijk uit het daartoe bestemde budget worden geput, zodat het probleem van het vrijmaken van het trekkingsrecht tot een later ogenblik kan worden uitgesteld.

Uitstel betekent echter geen afstel, zeker niet voor de regering en de betrokken minister. Het probleem zal over enkele maanden hoe dan ook opnieuw rijzen. Ik zal het tweede deel van mijn uiteenzetting tot dan bewaren.

Mme la Présidente. — Madame Mouzon, vous avez tout le temps de vous présenter à la tribune en attendant que s'installent dans l'hémicycle, particulièrement ceux qui auraient voulu être négociateurs et qui ont fantasmé à ce sujet, et qui pourront entendre quelqu'un qui a été de toutes les négociations.

Madame Mouzon, vous avez la parole.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Madame la Présidente, m'exprimant au nom du groupe socialiste, j'avais reçu pour mandat de ne pas « ajouter à l'agitation du monde », comme le préconise si bien Marguerite Yourcenar. Ensuite, il y a eu l'intervention de Mme Gelas; le groupe a alors revu quelque peu ma feuille de route, m'invitant à couper les ailes à quelques canards.

Le premier reproche qu'adresse Mme Gelas à tous les négociateurs de la Corée bruxelloise, c'est d'avoir accepté de déborder des fameux trois points pour aborder le point des échevins flamands.

Je voudrais rappeler aux tartuffes et autres personnes « qui ne mangent pas de ce pain-là » que, le mercredi 18 avril, à un moment de crise, en cours de négociation, M. Ducarme reçoit seul les négociateurs néerlandophones; ils semblent se mettre d'accord sur un ordre du jour qui déborde des trois points, incluant celui de l'échevin flamand. Ensuite, il reçoit les négociateurs francophones. Entre les deux réunions, il fait un communiqué de presse, concocté entre lui et M. Maingain, qu'ignorent les autres négociateurs francophones. Ce communiqué annonce « qu'on est prêt à rediscuter et à continuer la discussion ». C'est à ce moment-là que Philippe Moureaux partira, me laissant sur place, et c'est beaucoup plus tard que nous apprendrons l'existence de ce communiqué.

Quelques jours plus tard, M. Simonet accorde une interview à la presse dans laquelle il parle, lui, de l'échevin flamand et du fait qu'il serait d'accord, lui, pour un système de représentation garantie, à condition que l'échevin flamand fasse partie de la majorité.

Entre-temps, les négociations ont repris avec des hauts et des bas, avec des interruptions, des difficultés. Mais ce qui est clair, c'est que dès le début de la négociation, ceux qui n'ont pas voulu aborder d'autres points que les trois points de l'accord du gouvernement, c'étaient le PS et les Ecolos. Et ceux qui ont cédé sur ce point, c'est le PRL-FDF, Maingain concoctant le communiqué de presse avec Daniel Ducarme.

J'y étais; j'ai passé deux heures et demie à dire : non, non, on ne sort pas des trois points ! N'est-ce pas, Monsieur Cerexhe ? N'est-ce pas, Madame Huytebroeck ? Et, revenant d'avoir téléphoné pour demander l'autorisation d'en rester là, vu que « ça commençait à bien faire », j'ai appris qu'il y avait eu ce communiqué de presse.

Mme Caroline Persoons. — Mais ce n'est pas Olivier Maingain qui l'a concocté !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — C'est Olivier Maingain qui l'a sorti sottement de sa poche, en disant : « Qu'est-ce qu'il a ce communiqué de presse ? Il n'est pas grave, il n'est pas dangereux ! ». Et les autres ignoraient l'existence de ce communiqué de presse !

Puis, M. Simonet donne cette interview où il parle de l'échevin flamand. Evidemment, il devenait de plus en plus dur, de plus en plus impossible de tenir un front francophone contre les Flamands dans cette question : l'échevin flamand.

Et la fameuse nuit du samedi au dimanche, la dernière nuit, M. Maingain était d'accord sur ce système d'échevin flamand. La seule chose qu'il voulait, c'est un truc, une ficelle, quelque chose qui aurait permis que l'accord ne s'applique pas à Boitsfort !

Mme Isabelle Gelas. — Madame Mouzon, c'est un mensonge que vous êtes en train de dire là !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Il a essayé dans les couloirs du Lambermont.

M. Denis Grimberghs. — Quand je suis au restaurant, je ne sais pas ce qui se passe en cuisine !

M. Christos Doulkeridis. — Ici, nous parlons de responsabilités politiques, pas de cuisine !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Deuxième reproche : l'inflation parlementaire. Je voudrais que l'on arrête ce petit jeu. Que veut le citoyen ? Il veut que l'on travaille convenablement et qu'on ne dépense pas trop d'argent, que cela ne lui coûte pas trop cher.

Effectivement, quand on se veut les grands défenseurs de la périphérie et que l'on invite les représentants de la périphérie en commission, que le PSC, les Ecolos, le PS sont présents mais que ceux qui manquent, ce sont le PRL et le FDF, ce n'est pas sérieux. On ne serait que 50 dans cette Assemblée, ce ne serait pas plus sérieux; on serait 150 dans cette Assemblée, ce ne serait pas moins sérieux. Quand on organise un voyage à l'étranger aux frais de la princesse alors qu'il faut voter les budgets, ce n'est pas sérieux !

Bien travailler et ne pas coûter trop cher en travaillant, cela dépend de nous, que nous soyons 50 ou 150. (*Applaudissements sur les bancs PS-Ecolo.*)

« Un homme, une voix ! ». C'est bien gentil, mais pendant toutes les négociations, on a parlé du différentiel. De quoi s'agissait-il ? C'était plus que la parité. Si on ajoute 6, 7 ou 8 Flamands, il faut rajouter plus de 6, 7 ou 8 francophones. Mais c'était moins que la proportionnelle. Pour un Flamand, il ne fallait pas nécessairement rajouter 6 francophones.

M. Denis Grimberghs. — Mais pas pour l'élection au suffrage universel, par un système de cooptation. Cela change tout. Vous vous êtes d'ailleurs battus pour l'introduction de ce système au Sénat.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — De ce point de vue, tout système qui fait que X % de représentants dans l'Assemblée touche à la proportionnelle et touche au système « 1 homme, une voix. ».

M. Denis Grimberghs. — Mais il y a des mécanismes correctifs, qui sont moins choquants que d'autres.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Ce que nous avons clairement fait en 1989, c'était échanger la proportionnelle pure un homme - une voix contre la double majorité. Aujourd'hui, on échange une surreprésentation flamande contre l'atténuation de la double majorité. C'est le même équilibre. Les plateaux de la balance ont changé de place, mais c'est exactement le même équilibre.

Quant au PSC, c'est vrai, il demande depuis le début que l'on repare du refinancement de Bruxelles à l'occasion de ces négociations. Mais dans le même temps, il nous reproche d'avoir négocié, dit-il, sous la tutelle du fédéral. M. Grimberghs vient de nous expliquer tout ce que nous aurions dû demander comme milliards en plus (articles 63 et 64 de la loi spéciale de financement). Nous aurions donc dû demander ces milliards au fédéral, sans être sous sa tutelle !

M. Denis Grimberghs. — Ce n'est pas moi qui ai écrit dans l'accord du gouvernement fédéral que « tout accord qui serait passé au sein de la Corée » — et cette partie de l'accord n'est pas limitative, dans son contenu ...

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Si !

M. Denis Grimberghs. — Non !

... que tout accord passé au sein de la Corée serait confirmé au niveau de la CIIRI. ».

C'est ce que vous avez écrit.

Vous voulez que je vous relise l'accord ?

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Ce n'est pas cela l'accord ! En théorie, on peut tout. On peut imaginer que l'on va recevoir 10, 15 ou 25 milliards du fédéral d'un simple claquement des doigts !

On peut imaginer que la pertinence du discours suffit en politique pour obtenir gain de cause, mais nous ne sommes pas là uniquement pour penser ou pour tenir des discours, nous sommes là pour agir. C'est quand on passe à l'acte que l'on s'aperçoit qu'il n'y a que vingt-quatre heures dans une journée ...

M. Denis Grimberghs. — On voit le résultat : zéro !

Mme Evelynne Huytebroeck. — Monsieur Grimberghs, il y en a quand même dans votre parti qui sont plus modérés ! Je comprends que l'on critique certains points et nous sommes les premiers à le faire. Mais dire que le résultat de cet accord, c'est zéro, c'est malhonnête.

M. Denis Grimberghs. — C'est zéro pour les Bruxellois.

Mme Evelynne Huytebroeck. — Nous allons dire que vous trouvez que cet accord est absolument nul pour tous les secteurs sociaux et de santé, y compris les accords du non-marchand et tout ce que vous voulez. Ce sont des secteurs qui vous tiennent à cœur. On le leur dira !

M. Denis Grimberghs. — Je dis que cet accord ne résout pas tous les problèmes ...

Mme Evelynne Huytebroeck. — On l'a dit. Cela ne résout pas tout et nous aurons besoin d'argent à la région, mais ne dites pas que c'est nul et non avvenu !

M. Denis Grimberghs. — Nous sommes d'accord avec vous, mais je dis à Mme Mouzon que, bien sûr, on ne peut pas tout faire mais que pour l'instant, c'est rien !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Donc, bien qu'il nous ait dit depuis le début qu'il voulait s'ouvrir au refinancement, mais qu'il acceptait qu'on n'en discute pas et que l'on s'arcboute sur les trois points, le PSC est resté autour de la table des négociations jusqu'à l'extrême limite. Nous sommes presque allés jusqu'à vous border dans votre petit lit pour vous garder, gentiment et tout. Vous n'allez pas dire le contraire.

M. Benoît Cerexhe. — On a changé d'endroit, Madame Mouzon. On ne savait plus où cela se passait. J'étais perdu ! (*Rires.*)

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Donc, on a gardé le CVP jusqu'à l'extrême limite, on a gardé le PSC jusqu'à l'extrême limite mais, lorsqu'ils vous disent « non » pour des raisons différentes d'ailleurs, au moment où il faut conclure, on ne sait plus les garder.

C'est ce qui s'est passé la fameuse nuit de samedi au dimanche.

Le cinquième reproche qui nous est adressé est le suivant : nous aurions négocié sous la tutelle fédérale.

Il y a effectivement eu de très lourdes pressions du premier ministre. Ces pressions se sont d'ailleurs exercées beaucoup plus lourdement sur les négociateurs flamands de la Corée bruxelloise que sur les négociateurs francophones.

Je crois ne pas trahir la pensée des francophones ici présents en saluant le courage, le fair-play et le bon sens des négociateurs flamands de la Corée bruxelloise. Car, effectivement, il y a eu de très lourdes pressions pour aspirer la négociation, au niveau fédéral, au motif, notamment, que l'on réclamait de l'argent du fédéral : un milliard pour les commissions communautaires et un milliard pour les communes, celles qui le voudraient bien. Celles qui ne voudront pas manger de ce pain-là n'en prendront pas et l'on se partagera le solde.

Mais, au motif que l'on réclamait un milliard pour les communes et un milliard pour les Commissions communautaires, le premier

ministre a effectivement voulu aspirer la négociation et à ce moment-là, qu'il s'agisse de 3, 4 ou 25 points, ce n'était net plus « eux » qui acceptaient ce que nous décidions, c'est nous qui étions obligés d'avaler ce qu'ils décidaient !

C'est exactement ce qui ne s'est pas passé parce que la solidarité bruxelloise entre francophones et néerlandophones de Bruxelles a immédiatement joué à plein.

C'est aussi une dynamique qu'il faut savoir et qui est très importante pour notre avenir, c'est qu'au cours de ces négociations, Flamands et francophones de Bruxelles ont joué la carte bruxelloise et pas la carte communautaire à tout prix.

Mme Isabelle Gelas. — En répondant à toutes les revendications flamandes, c'est clair, il y avait une solidarité !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — On n'a absolument pas répondu à toutes les revendications flamandes : cela vous a été expliqué en long et en large !

Pour ma part, ce que je retiens de ces négociations, c'est le changement fondamental, en termes de dynamique, c'est cette solidarité qui a joué à plein. Ceux qui, aujourd'hui, disent « Non, nous ne mangeons pas de ce pain-là » n'entrent pas dans cette dynamique; ils ne jouent pas la carte de cette solidarité-là. Cela laissera des traces : ceux-là resteront en arrière, comme les vaches qui regardent passer les trains, comme ceux qui n'apposent plus leur signature au bas d'un document, quel qu'il soit, en matière institutionnelle depuis 20 ans.

Ils sont purs. Ils ont des amours platoniques, inodores, incolores, insipides. Ils ne passent pas du stade de la pensée et du discours à l'acte et à la pratique. Petit à petit, ils finiront par mourir. A force de ne rien faire, de ne plus vivre, de ne plus rien engranger, tout le monde se dira qu'ils sont devenus inutiles.

Je n'entrerai pas dans le détail de ces accords : tout le monde les connaît par cœur; on les a expliqués en long et en large.

Je le dis et je le répète au nom du groupe socialiste : ces accords sont, bien entendu, un compromis. Ils revoient fondamentalement les blocages qui nous pendaient au nez depuis les dernières élections. Ils mettent fin aux blocages que l'on a connus sous l'ancienne législature. Ils ne violent, ne violentent, ne bousculent personne ! Ceux qui ne veulent pas d'échevin flamand continueront à n'en pas vouloir. Tant pis pour eux ! Ils ne joueront pas la carte bruxelloise. Ils nous feront encore de grands discours sur la protection des minorités, tout en ayant un ministre des Affaires étrangères qui ne dépose pas de projet de loi portant ratification de la convention du Conseil de l'Europe. Ils nous donneront encore de grandes leçons sur le travail parlementaire, sur l'inflation parlementaire, tout en étant lamentablement absents en commission et en séance plénière. Ils feront encore de grands discours théoriques sur ce qu'il aurait fallu faire, mais ils continueront à ne rien faire !

Dernièrement, dans la bibliothèque de mes parents, je me suis plongée dans l'encyclopédie Universalis. A un certain moment, j'ai été choquée par des images portant sur le verbo tératologie, la science des monstres, des enfants siamois.

Mme Caroline Persoons. — Les frères Moureaux ! (*Exclamations.*)

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Lorsque les enfants siamois ne sont soudés que par l'estomac — parce qu'il faut garder le financement public pour le parti — on peut opérer ! D'ailleurs, souvent, les deux enfants survivent. Parfois, l'un des deux meurt. Quoi qu'il en soit, c'est opérable et c'est ce que l'on préconise. C'est mieux en tout cas que d'avoir deux cerveaux ou deux jambes dont l'un veut aller à droite et l'autre à gauche, ce qui rend la vie invivable ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, à l'issue du débat qui a eu lieu aujourd'hui et qui fut, pour l'essentiel, un débat entre partis, de la même façon que l'accord du Lombard était un accord entre partis, je prendrai la parole au nom du gouvernement, ce qui me permet de vous rassurer quant à la cohésion de celui-ci.

L'accord du gouvernement bruxellois de 1999 prévoyait la mise sur pied d'un groupe de travail paritaire afin de mettre au point les solutions permettant d'assurer le bon fonctionnement des composantes communautaires des institutions bruxelloises et d'éviter le blocage de celles-ci.

On l'a rappelé à l'envi aujourd'hui. C'est dans cet esprit que les négociateurs des accords du Lombard ont accordé une attention particulière aux problèmes de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil régional de Bruxelles-Capitale ainsi qu'aux mécanismes permettant d'éviter le blocage des institutions bruxelloises par le Vlaams Blok.

De Lombardakkoorden moeten door het federale Parlement worden goedgekeurd. De andere punten die deel uitmaken van de Lombardakkoorden, werden op de onderhandelingsagenda geplaatst door de vertegenwoordigers van de partijen die aan de onderhandelingen hebben deelgenomen.

Ces points devront aussi être débattus et, le cas échéant, votés au Parlement fédéral. Il est important que ce débat et ces votes aient lieu rapidement et qu'au-delà des discours des uns et des autres, tous les partis qui se sont exprimés aujourd'hui prennent leurs responsabilités au Parlement fédéral lors des votes qui interviendront à cette occasion.

Par ailleurs, je puis vous dire que le gouvernement a chargé le ministre des Finances, M. Vanhengel, de mettre au point les modalités de la libération des crédits régionaux nécessaires au bon fonctionnement des commissions communautaires grâce aux droits de tirage prévus à cet effet au budget régional.

Pour le reste, je vous renverrai aux débats qui auront lieu au Parlement fédéral sur les divers points des accords du Lombard devant l'objet de mesures législatives fédérales. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour une réplique.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, je dois vous dire que je suis abasourdi. Vous nous aviez déjà fait le coup lors de votre entrée en fonction et de votre déclaration gouvernementale : Cinq minutes !

Aujourd'hui, vous battez tous les records : deux minutes, après que notre Parlement ait consacré entre cinq et six heures à ce débat oh combien important pour nos concitoyens. Permettez-moi de vous dire que je regrette le peu de respect dont vous faites preuve à l'égard de notre Assemblée et de l'ensemble de nos concitoyens qui sont particulièrement attentifs à ce qui est en train de se passer aujourd'hui en Région bruxelloise.

Vous nous dites que c'est un débat entre partis. C'est vrai qu'il y a eu un certain nombre d'échanges, parfois véhéments, mais nous vous avons posé un certain nombre de questions auxquelles vous n'avez pas répondu. Première question : y a-t-il encore aujourd'hui une majorité qui soutient votre gouvernement ?

L'accord politique du Lombard, qui concerne votre déclaration gouvernementale et toute la problématique de la représentation garantie, n'est pas soutenu — je l'ai encore entendu aujourd'hui dans les propos de Mme Gelas — par treize de vos parlementaires. Alors, arrêtez de vous voiler la face ! M. Moureaux, M. Tomas, M. Hasquin, M. Michel ont tous, à un moment donné, d'une manière ou d'une autre, demandé au FDF de soutenir cet accord, sinon d'en assumer les conséquences au niveau de leur participation au gouvernement bruxellois. Que dites-vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre-Président ? Rien. Je voudrais savoir si vous considérez que vous pouvez continuer à assumer et à assurer avec un partenaire qui ne soutient plus votre déclaration gouvernementale.

Mme Isabelle Gelas. — Nous sommes les seuls à le soutenir !

M. Serge de Patoul. — On soutient toujours la déclaration gouvernementale.

M. Benoît Cerexhe. — Cher Monsieur de Patoul, je n'ai pas entendu que Mme Gelas soutenait les trois points de l'accord gouvernemental.

Mme Isabelle Gelas. — Nous n'avons aucun problème concernant la déclaration gouvernementale. Nous le soutenons à 100 %.

M. Rudi Vervoort. — Vous n'avez pas bien entendu ce qui a dit M. Cerexhe. Il n'y a que le FDF qui défend l'accord du gouvernement !

M. Benoît Cerexhe. — Alors, je n'ai pas bien compris, pourriez-vous m'expliquer comment le FDF marque son accord sur la représentation garantie au sein du Conseil régional, suite aux accords du Lombard ? Non ! Or, cela fait partie de la déclaration gouvernementale.

Vous allez essayer de faire toutes sortes d'exercices de gymnastique intellectuelle pour me convaincre du contraire mais cela ne tient pas, Monsieur de Donnea.

Vous avez d'ailleurs joué tous les rôles dans cette affaire, puisque vous êtes le formateur de ce gouvernement et vous vous trouvez à la

base de cette déclaration. Vous avez ensuite été président de la Costa, puis vous êtes venu au gouvernement régional. Vous n'êtes jamais là où il le faut, jamais au bon endroit ni au bon moment. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

Aujourd'hui, je voudrais vous poser une et une seule question : avez-vous la confiance de votre majorité sur les trois points de la déclaration gouvernementale ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous verrez le résultat du vote !

M. Denis Grimberghs. — Demandez donc la confiance, Monsieur de Donnea. Accorder la confiance, c'est l'occasion de tester la volonté individuelle.

M. Benoît Cerexhe. — Je retiens de vos propos que vous avez la confiance de votre majorité, Monsieur le Ministre-Président, et que, donc l'ensemble de celle-ci approuve les accords du Lombard, du moins en ce qui concerne les trois points relatifs à la déclaration gouvernementale. (*Assentiment de Mme Gelas.*) J'avais pourtant cru entendre le contraire dans les déclarations de Mmes Grouwels et Gelas.

M. Denis Grimberghs. — Vous êtes d'accord, Madame Gelas, sur la représentation garantie au Parlement ?

Mme Isabelle Gelas. — Nous avons dit que nous étions d'accord en ce qui concerne la déclaration gouvernementale. J'ai été très claire à ce sujet.

M. Denis Grimberghs. — La représentation garantie au Parlement ne se trouve pas dans la déclaration gouvernementale !

M. Benoît Cerexhe. — M. Grimberghs a posé une deuxième question, concernant la problématique du droit de tirage : la fameuse scission du crédit.

M. Doulkeridis, qui est peut-être le futur ministre des Finances du gouvernement bruxellois, a tenu des propos rassurants en nous indiquant que cela était fait. J'apprends que ce n'est pas le cas et que les modalités doivent encore être mises au point. M. Vanhengel nous avait dis la même chose en décembre, lorsque nous avons combattu la scission de ce crédit. Je voudrais savoir, date à l'appui, quand ce crédit va être libéré.

M. Grimberghs a posé une troisième question, concernant la problématique de la répartition, via la Région, du fameux milliard qui revient aux communes. Selon quels critères ce milliard sera-t-il réparti ?

Je voudrais très rapidement indiquer à M. Cools, qui s'exprimait ce matin à titre personnel; cela devient la mode au PRL ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai, en ce qui me concerne, parlé au nom du gouvernement.

M. Benoît Cerexhe. — Aux accords du Lambermont, vous étiez là également à titre personnel. Aujourd'hui, c'est M. Cools qui intervient à titre personnel !

M. Michel Lemaire. — C'est parce que M. Cools est souvent seul en séance ! (*Sourires.*)

M. Benoît Cerexhe. — M. Cools considère que les accords ont été négociés entre Bruxellois parce que les partenaires se sont réunis dans nos locaux. Je vous signale, Monsieur Cools, que nous nous sommes rendus une fois à Val Duchesse, et que cela s'est terminé là où tout s'est décidé, c'est-à-dire non dans les locaux « bruxellois », mais en compagnie de MM. Verhofstadt, De Gucht, Borguignon, Michel, etc. Si ce n'est pas mise sous tutelle de Bruxelles, qu'est-ce donc ?

M. Marc Cools. — En tout cas, cela a été accepté par des Bruxellois.

M. Benoît Cerexhe. — Mme Huytebroeck a été beaucoup plus claire en parlant d'un accord arc-en-ciel. C'est exact. Ce n'est pas un accord conclu entre Bruxellois, et en tout cas, deux de vos partenaires n'y souscrivent pas ou seulement à moitié.

J'ai été très surpris par votre intervention, Madame Grouwels. Elle vient d'ailleurs d'être répercutée par M. de Donnea. Il est facile de dire que cela ne se passe pas ici, mais à l'échelon fédéral. Vous piétinez aussi votre accord de gouvernement.

M. Vervoort nous a dit que la représentation garantie au niveau du Conseil régional ne le gênait pas. Tant que vous y êtes, vous pourriez suggérer que cela se fasse à l'échelon des communes ! Vous vous êtes présenté comme bon démocrate. Mais je vous demanderais comment vous réagissez par rapport aux 22 ou 25 mille pétitionnaires de la périphérie, qui ont, eux aussi, le droit d'être écoutés et étendus.

Mme Huytebroeck nous a dit que dans un accord, tout était question d'équilibre, qu'il fallait voir le poids qu'il y a de chaque côté de la balance, comme dans la vie, c'est vrai ... mais, Madame Huytebroeck, nous, nous avons toujours dit que nous étions favorables au refinancement de la Communauté française, que ce refinancement était tout à fait indispensable.

M. Christos Doulkeridis. — Nous allons l'appuyer.

M. Benoît Cerexhe. — Ce que nous vous reprochons, à vous et à vos amis, c'est d'avoir payé un prix exorbitant pour cela !

M. Christos Doulkeridis. — Mais enfin ! Il est structurel. Avez-vous entendu les interventions de M. Van Rompuy à la Chambre ?

M. Benoît Cerexhe. — La régionalisation de la coopération au développement, la régionalisation des lois communale et provinciale et la flamandisation de Bruxelles, voilà le prix que vous avez payé.

M. Christos Doulkeridis. — Avez-vous entendu ce que M. Van Rompuy, ex ministre CVP, a déclaré à la Chambre ? Il a dit : « pourquoi cet accord est-il inacceptable pour la Flandre ? Parce que quand nous nous négocions — nous le CVP en majorité avec le PSC — nous nous arrangions toujours pour que les francophones soient demandeurs quelques années plus tard. ».

Voilà les accords que vous avez signés avec le CVP !

Ce que nous avons essayé de faire, c'est de rendre cet accord structurel et durable.

Mme la Présidente. — Monsieur Doukeridis, je vous demande de ne plus interrompre M. Cerexhe qui ne dispose d'ailleurs plus que de 30 secondes de temps de parole.

M. Benoît Cerexhe. — C'est très bien, Monsieur Doukeridis, d'assurer le refinancement de la Communauté française mais fallait-il pour autant sacrifier la Région bruxelloise qui n'a pas obtenu un franc et qui dans quelques mois ou quelques années, — vous ne serez peut-être plus là Monsieur de Donnea — sera demanderesse ... et on lui fera alors payer très cher un refinancement de Bruxelles ! Voilà tout le problème. Le prix en l'espèce est exorbitant parce que vous avez fait le choix au départ de négocier avec la Volksunie, avec un certain nombre d'extrémistes de la Volksunie qui ne sont même pas encore d'accord aujourd'hui, plutôt que d'opérer d'autres choix stratégiques. Nous le regrettons !

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, en conclusion de cette interpellation, trois ordres du jour ont été déposés.

Dames en Heren, tot besluit van deze interpellatie werden drie moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Denis Grimberghs, Michel Lemaire, Joël Riguelle, Mmes Julie de Grootte et Béatrice Fraiteur, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu l'interpellation de M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, concernant « la finalisation d'un point important de l'accord de gouvernement (*« le problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil de la Région bruxelloise »*), le respect par l'ensemble des membres de son gouvernement des modalités de cette finalisation, et ses conséquences directes sur la libération des droits de tirage complémentaires pour les commissions communautaires » et la réponse du Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;

Vu les réformes institutionnelles en cours;

Considérant les difficultés rencontrées par le groupe linguistique néerlandais de notre Conseil pour travailler dans des conditions raisonnables;

Considérant les accords du Lombard qui figent la représentation des deux groupes linguistiques dans notre Conseil dans un rapport 72/17, et ce indépendamment des résultats électoraux;

Considérant que des garanties de représentativité de la population néerlandophone de Bruxelles ont déjà été accordées à celle-ci au sein du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, au Conseil et des administrations communales, régionales et pararégionales bruxelloises;

Affirme son attachement au principe « Un homme/une femme, une voix »;

Dénonce toute entorse au respect du suffrage universel, tant au niveau des élections régionales que communales;

Refuse tout système qui ouvre le droit à une quelconque minorité de bénéficier au sein des assemblées électives, tant au niveau régional que communal, d'une représentation garantie;

Refuse tout système qui accroît le nombre de représentants de partis d'extrême droite dans les institutions bruxelloises;

Exige du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de mettre à l'ordre du jour du prochain comité de concertation la ratification de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales. ».

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Denis Grimberghs, Michel Lemaire, Joël Riguelle, mevr. Julie de Grootte en Béatrice Fraiteur, luidt als volgt :

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de Brusselse hoofdstedelijke regering, betreffende « de concrete uitvoering van een belangrijk punt van het regeerakkoord (*« het probleem van de vertegenwoordiging van de Nederlandse taalgroep in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad »*), de vraag of alle leden van de regering zich akkoord zullen verklaren met de wijze waarop een en ander moet worden uitgevoerd en over de directe gevolgen hiervan voor het vrijmaken van de bijkomende trekkingsrechten voor de gemeenschapscommissies » en het antwoord van de Minister-Président van de Brusselse hoofdstedelijke regering;

Gelet op de aan de gang zijnde institutionele hervormingen;

Gezien de moeilijkheden die de Nederlandse taalgroep van onze Raad onvervindt om in redelijke omstandigheden te werken;

Gezien de Lombardakkoorden die inzake de vertegenwoordiging van de twee taalgroepen in de Raad een 72/17-verhouding vaststellen, ongeacht het resultaat van de verkiezingen;

Overwegende dat de Nederlandstalige inwoners van Brussel nu al een gewaarborgde vertegenwoordiging genieten in de Brusselse hoofdstedelijke regering, in de Raad, en in de Brusselse gemeentebesturen, gewestbesturen en pararegionale besturen;

Bevestigt zijn gehechtheid aan het beginsel « Eén man/één vrouw, één stem »;

Hekelt elke schending van het algemeen kiesrecht bij de verkiezing van de gewestraad en bij de gemeenteraadsverkiezingen;

Weigert elk systeem waarbij een minderheid het recht krijgt om in een verkozen vergadering, zowel op gewestniveau, als in een gemeente, een gewaarborgde vertegenwoordiging te genieten;

Weigert elk systeem dat het aantal vertegenwoordigers van extreem-rechtse partijen in de Brusselse instellingen doet toenemen;

Eist dat de Brusselse hoofdstedelijke regering de ratificatie van de kaderovereenkomst van de Raad van Europa over de bescherming van nationale minderheden op de agenda van het volgend overlegcomité plaatst.

Le deuxième ordre du jour motivé est signé par Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Alain Daems, Yaron Pesztat, Mme Fatiha Saïdi, M. Alain Adriaens, Mmes Geneviève Meunier, Dominique Braeckman, MM. Christos Doulkeridis, Michel Van Roye et Bernard Ide, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Ayant entendu l'interpellation de M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, concernant « la finalisation d'un point important de l'accord de gouvernement (« le problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil de la Région bruxelloise »), le respect par l'ensemble des membres de son gouvernement des modalités de cette finalisation, et ses conséquences directes sur la libération des droits de tirage complémentaires pour les commissions communautaires » et la réponse du Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;

Considérant la déclaration gouvernementale bruxelloise prévoyant d'une part de mettre au point des solutions permettant d'assurer le bon fonctionnement des composantes communautaires des institutions bruxelloises et d'éviter le blocage de celles-ci en accordant une attention particulière au problème de la représentation des groupes néerlandophones et d'autre part de refinancer l'enseignement par des tirages de la Cocof et de la VGC sur le budget de la Région;

Considérant l'accord gouvernemental fédéral qui précise que la conférence prévue pour traiter des problèmes institutionnels s'engage à exécuter les solutions retenues par consensus entre les Bruxellois des deux communautés à travers leurs institutions pour améliorer la cohabitation harmonieuse et pour éviter les dangers de blocage de l'institution;

Se réjouit que la majorité des groupes démocratiques bruxellois soit parvenue à un accord qui :

– empêche le blocage des institutions bruxelloises par des groupes non-démocratiques;

– permet à chaque groupe linguistique, par un nombre suffisant de représentants, d'assurer pleinement l'exécution du travail parlementaire;

– assure le refinancement des politiques sociales dépendant des commissions communautaires;

– permet à Bruxelles de contribuer pour plus d'un milliard au refinancement des politiques d'enseignement des communautés;

– encourage à constituer dans les communes des exécutifs comprenant des représentants des deux communautés;

Se félicite que par cet accord les deux communautés bruxelloises aient démontré leur capacité à régler ensemble les questions politiques et institutionnelles qui les concernent;

Demande aux assemblées fédérales d'approuver la transcription de cet accord dans les projets de lois qui leur sont soumis actuellement.

De tweede, gemotiveerde motie, is ondertekend door mevr. Evelyne Huytebroeck, de heren Alain Daems, Yaron Pesztat, mevr. Fatiha Saïdi, de heer Alain Adriaens, mevr. Geneviève Meunier, mevr. Dominique Braeckman, de heren Christos Doulkeridis, Michel Van Roye en Bernard Ide, en luidt als volgt :

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gehoord de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de Brusselse hoofdstedelijke regering, betreffende « de concrete uitvoering van een belangrijk punt van het regeerakkoord (« het probleem van de vertegenwoordiging van de Nederlandse taalgroep in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad »), de vraag of alle leden van de regering zich akkoord zullen verklaren met de wijze waarop een en ander moet worden uitgevoerd en over de directe gevolgen hiervan voor het vrijmaken van de bijkomende trekkingsrechten voor de gemeenschapscommissies » en het antwoord van de Minister-Président van de Brusselse hoofdstedelijke regering;

Gezien de verklaring van de Brusselse regering, waarin enerzijds wordt gesteld dat er oplossingen zullen worden uitgewerkt om de goede werking van de communautaire onderdelen van de Brusselse instellingen te waarborgen en de blokkering van die instellingen te voorkomen, met een bijzondere aandacht voor het probleem van de vertegenwoordiging van de Nederlandse taalgroep, en anderzijds dat het onderwijs zal worden geherfinancierd via trekkingen van de Franse en de Vlaamse Gemeenschapscommissie uit de begroting van het Gewest;

Gezien het federaal regeerakkoord dat bepaalt dat de geplande conferentie voor de bespreking van de institutionele problemen zich ertoe verbindt de door de Brusselaars van de twee gemeenschappen in hun instellingen bij consensus overeengekomen oplossingen uit te voeren, om het harmonieuze samenleven te verbeteren en het risico van een blokkering van de instellingen te voorkomen;

Verheugt zich erover dat de meerderheid van de democratische Brusselse fracties een akkoord heeft bereikt dat :

– de blokkering van de Brusselse instellingen door niet-democratische fracties verhindert;

– elke taalgroep in staat stelt, dankzij een voldoende aantal vertegenwoordigers, het parlementaire werk naar behoren uit te voeren;

– de herfinanciering mogelijk maakt van het sociale beleid dat afhangt van de gemeenschapscommissies;

– Brussel de kans geeft meer dan één miljard bij te dragen tot de herfinanciering van het onderwijsbeleid van de Gemeenschappen;

— een stimulans bevat voor het oprichten, in de gemeenten, van uitvoerende organen met vertegenwoordigers van de twee gemeenschappen;

Zich erover verheugt dat de twee Brusselse gemeenschappen met dit akkoord hebben bewezen dat ze in staat zijn samen de politieke en instutionele vraagstukken die hen aanbelangen, op te lossen;

De federale vergaderingen vraagt in te stemmen met de integratie van dit akkoord in de wetsontwerpen die hen nu worden voorgelegd.

Le troisième ordre du jour pur et simple, est signé par M. Marc Cools, Mmes Isabelle Gelas, Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz.

De derde eenvoudige motie, is ondertekend door de heer Marc Cools, mevr. Isabelle Gelas, Brigitte Grouwels en de heer Sven Gatz.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT « LE PROJET DE LOI SPECIALE MODIFIANT LA LOI SPECIALE DU 8 AOÛT 1980 DE REFORMES INSTITUTIONNELLES ET LA LOI DU 12 JANVIER 1989 RELATIVE AUX INSTITUTIONS BRUXELLOISES EN VUE DE REDUIRE DE MOITIE L'EFFET DEVOLUTIF DES VOTES EXPRIMES EN CASE DE TETE ET DE SUPPRIMER LA DISTINCTION ENTRE CANDIDATS TITULAIRES ET CANDIDATS SUPPLEANTS »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE REGERING, BETREFFENDE « HET ONTWERP VAN BIJZONDERE WET TOT WIJZIGING VAN DE BIJZONDERE WET VAN 8 AUGUSTUS 1980 TOT HERVORMING DER INSTELLINGEN EN DE BIJZONDERE WET VAN 12 JANUARI 1989 MET BETREKING TOT DE BRUSSELSE INSTELLINGEN, TOT BEPERKING MET DE HELFT VAN DE DEVOLUTIEVE KRACHT VAN DE LIJSTSTEMMEN EN TOT AFSCHAFING VAN HET ONDERSCHIED TUSSEN KANDIDAAT-TITULARISSEN EN KANDIDAAT-OPVOLGERS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, ma question fait peut-être un peu la transition avec le débat précédent. Actuellement, les Chambres fédérales débattent de la modification de deux lois : la loi du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et la loi du 8 août 1980 relative au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces modifications ont pour but de revoir le mode d'élection de notre assemblée et, en particulier, ils ont pour objectif de réduire de moitié l'effet dévolutif de la case de tête, comme cela a déjà été fait auparavant pour les assemblées communales.

Le gouvernement n'est-il pas inquiet des conséquences potentiellement négatives de ce type de modification de la loi électorale étant donné le grand nombre de mandataires de notre assemblée (75 aujourd'hui et peut-être 89 à l'avenir). L'absence d'effet dévolutif de la case de tête est en effet d'autant plus marquant que le nombre de candidats figurant sur la liste est élevé.

Comme le montre l'étude récemment publiée par le CRISP (« Les francophones face à l'effet dévolutif de la case de tête »), notre assemblée sera bien plus sensible que d'autres à une telle modification de la loi électorale. Le gouvernement a-t-il une position sur ce projet de modification et a-t-il pris une initiative pour atténuer les effets potentiellement très pervers de cette modification sur notre assemblée ?

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a-t-il été sollicité par le fédéral pour donner son avis sur un sujet qui le concerne directement ? Dans l'affirmative, quelle a été la réaction du gouvernement ? Dans la négative a-t-il pris des dispositions pour essayer de faire connaître, alors qu'il en est encore temps, sa position ? En effet, le débat commencera le mardi 15 mai en commission du Sénat. Le projet a déjà été voté à la Chambre. Il y a donc véritablement urgence.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ne juge-t-il pas que, si on réduit de moitié l'effet dévolutif de la case de tête pour l'élection du Parlement bruxellois, il faut limiter (à 2 ou maximum 3) le nombre de votes de préférence, si on ne veut pas assister, lors des prochaines élections régionales, aux dérives connues à la commune d'Uccle où certains s'organisent en un « stem blok » minutieusement préparé, ce qui perturbe le résultat des votes et déstabilise durablement l'équilibre politique de la commune d'Uccle et peut-être demain dans notre assemblée.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

(Mme Marion Lemesre, Vice-Présidente, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Marion Lemesre, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame

la Présidente, chers Collègues, le gouvernement régional n'a pas été consulté par le gouvernement fédéral. Ce dernier n'est d'ailleurs pas obligé de le faire puisqu'il s'agit d'une modification de la loi électorale, qui ressort des compétences exclusives du gouvernement et du Parlement fédéral.

La réduction de l'effet dévolutif de la case de tête, qui était déjà en vigueur l'année dernière au niveau communal, n'a pas conduit à des effets pervers majeurs. Elle s'inscrit dans une volonté de faire mieux coller le résultat des élections à la volonté des électeurs plutôt qu'à la volonté d'états-majors de partis. Cette réforme ne pose donc pas de problèmes particuliers, elle va même plutôt dans le bon sens.

Je partage votre préoccupation, lorsque vous dites qu'il serait probablement sage de limiter (et non pas de supprimer) à un chiffre proche de 3 le nombre de votes de préférence. Je parle ici à titre personnel et des initiatives parlementaires seront probablement prises en ce sens au niveau fédéral. Je pense en effet que la possibilité de voter pour un nombre de candidats égal au nombre de candidats sur une liste pourrait, dans un certain cas, déboucher sur des effets pervers.

Voilà ce que je peux vous dire à titre personnel. Donc, je vous rejoins entièrement sur le dernier point que vous avez évoqué.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Ministre-Président, votre réponse est semblable à celle donnée lors d'un précédent débat.

Certes, si la matière relève de la compétence fédérale, nous n'en sommes pas moins directement concernés. Toutefois, je regrette que le gouvernement bruxellois ne prenne pas d'initiative en la matière, puisque la seule et unique conséquence sera de modifier profondément la manière dont notre assemblée sera élue. Que la Région bruxelloise et son gouvernement semblent s'en désintéresser, c'est presque aussi étonnant que votre très courte réponse, à la fin du débat de cet après-midi.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ne me faites pas de procès d'intention ! Nous ne nous en désintéressons pas. Mais je pense pouvoir dire que les partis qui forment l'actuelle majorité du gouvernement régional sont entièrement d'accord sur cette mesure. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas réagi.

M. Denis Gimberghs. — En quelque sorte, vous êtes d'accord avec la majorité arc-en-ciel au niveau fédéral, Monsieur de Donnea ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous sommes favorables à la réduction de l'effet dévolutif de la case de tête. Absolument ! D'ailleurs, je pense que tous les partis qui composent la majorité actuelle au gouvernement approuvent cette mesure.

M. Alain Adriaens. — Je suis heureux de vous entendre dire à titre personnel, que limiter le nombre de voix de préférence empêcherait une certaine dérive.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je suis d'accord avec vous. Je n'éluide pas le débat à ce sujet.

M. Alain Adriaens. — J'espère que nous nous retrouverons au niveau fédéral pour déposer des amendements au texte actuel. Si je ne suis pas intervenu sur le fond, je me permettrai de ne pas partager votre avis sur les conséquences de la suppression de l'effet dévolutif. Selon moi, nous nous acheminons davantage vers une politique-spectacle que vers une politique qui colle à la volonté des électeurs.

M. Denis Grimberghs. — Mais c'est dans l'accord de la majorité arc-en-ciel, Monsieur Adriaens !

Mme la Présidente. — Monsieur Adriaens, je vous rappelle que nous sommes dans le cadre des questions orales et non des interpellations.

M. Alain Adriaens. — Effectivement, mais tout le monde peut se tromper. Ecolo n'était pas spécialement demandeur et avait mis le monde politique en garde. Après les élections communales, tout un chacun s'est rendu compte que nous avons peut-être œuvré trop rapidement en la matière et qu'il conviendrait au moins de placer certains garde-fous. Je constate que M. de Donnea partage cet avis. J'espère que d'autres le partageront également.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — En ce qui concerne le dernier point, je partage votre avis à 100 %.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES AMENAGEMENTS NECESSAIRES A L'ENLEVEMENT DES DECHETS EN PROVENANCE DE GRANDS ENSEMBLES DE LOGEMENTS »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE NODIGE VOORZIENINGEN VOOR DE OPHALING VAN AFVAL UIT GROTE WOONCOMPLEXEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye pour poser sa question.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, l'enlèvement des déchets de toutes sortes pose de grands

problèmes en milieu urbain, mais ceux-ci sont encore accrus lorsqu'il s'agit d'évacuer les déchets provenant de grands ensembles, notamment ceux d'habitations sociales. En effet, sur une surface réduite, vivent un plus grand nombre d'habitants produisant une plus grande quantité de déchets. De plus, la plupart de ces immeubles n'ont pas été conçus pour permettre l'évacuation de masses de déchets de plus en plus volumineuses.

La réponse actuelle de l'Agence régionale de Propreté semble être de placer des conteneurs de 1100 litres aux abords de ces ensembles, ce qui est déjà positif. Mais ces conteneurs constituent une gêne certaine due au bruit et aux odeurs pour les riverains et attirent les dépôts clandestins quand ils restent sur la voirie, ce qui est souvent le cas. Et ceci augmente encore la difficulté d'habiter un logement social.

Trois types de déchets doivent être enlevés : les déchets recyclables, les encombrants et le tout venant. Ne serait-il pas possible de faire examiner par un expert de l'ARP les solutions qui, pour chaque ensemble de logements sociaux, apparaîtront les plus efficaces et les mieux intégrées en collaboration avec la direction de ceux-ci ?

Quitte à habiter nombreux dans un immeuble, autant en retirer un avantage : les investissements seront au bénéfice d'un plus grand nombre, et ceci dans des quartiers et des contextes socialement défavorisés.

A côté de ces aménagements, et en ce qui concerne les encombrants, l'ARP peut-elle prendre l'initiative de mettre en permanence des conteneurs à disposition des seuls habitants de chaque complexe, la gratuité étant consentie au prorata de leur nombre ?

Ma demande vise donc à ce que, sous votre autorité, l'Agence régionale de Propreté entame un dialogue avec les sociétés de logements sociaux pour améliorer la collecte des déchets. La recherche de solutions et des moyens financiers nécessaires me paraît indispensable pour que toutes les conditions soient rassemblées afin que le Plan Déchets puisse réussir également dans des quartiers plus difficiles de notre Région et que chacun puisse y vivre dans des conditions plus dignes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, un premier contact entre l'ARP, mon cabinet et des représentants de l'ensemble des logements sociaux a eu lieu à mon cabinet il y a quelques semaines. Cette réunion avait pour objet d'analyser les difficultés rencontrées par les gestionnaires publics d'immeubles quant à l'enlèvement de leurs déchets.

Il a été convenu à l'issue de cette réunion que les gestionnaires de logements sociaux communiquent une liste des emplacements les plus problématiques. Sur cette base, une enquête de l'Agence devrait être réalisée afin de trouver des solutions optimales pour chaque emplacement.

Il convient en effet de trouver à chaque fois une solution adaptée permettant à la fois de respecter l'environnement local (bruit, odeurs, esthétique) tout en garantissant un accès aisé tant pour les habitants amenant leurs déchets que pour l'enlèvement des déchets de l'Agence.

Une autre réunion-bilan des premières enquêtes de l'Agence est prévue avant l'été.

Pour ce qui concerne les encombrants, la pose de conteneurs en permanence amène des difficultés sans fin. En effet, ces conteneurs devraient faire l'objet d'une surveillance permanente au risque d'attirer de nombreux dépôts de déchets issus de personnes non autorisées à cet effet. Il faut savoir que le traitement des encombrants est extrêmement coûteux et que vu les tarifs pratiqués pour l'enlèvement des déchets dans les communes limitrophes de la Région, de nombreux navetteurs n'hésitent pas à se débarrasser de leurs déchets dans notre Région.

Je préfère donc continuer à pousser les communes à l'implantation de parcs à conteneurs qui, eux, font l'objet d'une surveillance pour l'accueil des encombrants tout en maintenant, au niveau régional, le service d'enlèvement gratuit à domicile à raison de 1 m³ offert par l'Agence.

Ce service d'ailleurs est également prévu pour les grands ensembles qui peuvent regrouper leurs habitants à cet effet tout en bénéficiant d'un nombre de m³ gratuit équivalent.

En conclusion, je partage votre souci de voir le plan déchets réussir dans ce type d'habitat. L'ARP a déjà réalisé de gros efforts pour équiper ces immeubles sociaux en conteneurs sélectifs. Il faut continuer à travailler pour que ces conteneurs s'intègrent mieux dans le cadre urbain. C'est ce que l'Agence fait actuellement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, Monsieur Gosuin, vous êtes un bon ministre; et ceci n'est pas dans mon texte.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — L'essentiel, c'est que vous le disiez.

M. Michel Van Roye. — Et je peux le répéter plusieurs fois.

Vous avez répondu dans le même état d'esprit que celui de ma question. La seule remarque que je ferai est la suivante : je voudrais que chacun soit persuadé que résoudre le problème des déchets aux alentours des immeubles sociaux nécessite presque obligatoirement des investissements importants. Par exemple, le placement de conteneurs pour les objets encombrants me semble important à ces endroits-là. L'expérience montre que peu de gens vivant dans ces ensembles se déplacent jusqu'à une déchetterie. Imaginer des systèmes de conteneurs enfouis ou bien la création de locaux fermés pour placer ces conteneurs à l'usage des seuls habitants des logements sociaux, me semble une bonne piste.

Par ailleurs, je sais qu'il y a un mètre cube gratuit pour une certaine période. Assurer l'enlèvement de ces conteneurs en échange

d'une gratuité au prorata du nombre de mètres cubes, en fonction des habitants, est également une piste à suivre.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 45.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.45 uur.

Elle est reprise à 18 h.

Ze wordt hervat om 18 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur le projet et la proposition dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over het afgehandelde ontwerp en voorstel.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 23 JUILLET 1992 RELATIVE A LA TAXE REGIONALE A CHARGE DES OCCUPANTS D'IMMEUBLES BATIS ET DE TITULAIRES DE DROITS REELS SUR CERTAINS IMMEUBLES

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 23 JULI 1992 BETREFFENDE DE GEWESTBELASTINGTEN LASTE VAN BEZETTERS VAN BEBOUWDE EIGENDOMMEN EN HOUDERS VAN EEN ZAKELIJK RECHT OP SOMMIGE ONROERENDE GOEDEREN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Souffrant de la clavicule, M. Vervoort a rentré un certificat médical. Il a néanmoins participé à tous nos débats aujourd'hui. Il n'y a donc pas de commentaire à faire sur son absence au moment du vote.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen.

Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groot, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Demol, Doukeridis, Draps, Mme Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, Van Roye, Vanhengel, Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowitz, de Patoul et van Eyll.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A SOUTENIR LES INITIATIVES D'ACHAT COLLECTIF D'IMMEUBLES A DESTINATION DE LOGEMENT

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TER ONDERSTEUNING VAN INITIATIEVEN VAN COLLECTIEVE AANKOOP VAN GEBOUWEN TER BESTEMMING VAN DE WOONFUNCTIE

Naamstemming over het geheel

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je souhaiterais justifier l'abstention du groupe PSC. Autant nous avons participé avec intérêt au débat initié par notre collègue Sven Gatz, autant nous considérons que cette proposition a peu de sens et peu d'intérêt et qu'elle risque principalement de faire monter les prix, même s'il ne s'agit pas là de son but avoué.

Nous considérons donc qu'une résolution sur cette problématique d'achat collectif d'immeubles à destination de logements ne s'impose pas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, je suis étonné de cette remarque. Nous trouvons au contraire qu'il s'agit d'une excellente proposition car, dans toute une série de matières, notamment de rénovation en lofts de bâtiments, ce type d'initiative peut être extrêmement positif. Nous soutenons donc la proposition de M. Gatz.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, il y a eu un problème de chevauchement de réunions.

Mme la Présidente. — C'est une justification de vote. Le débat a eu lieu ce matin.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, j'étais ce matin en Bureau élargi de la Cocof où nous avons eu un long débat.

Mme la Présidente. — Vous avez justifié votre vote, Monsieur Lemaire. La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, nous avons abordé longuement cette question et, précisément, si nous avons dit que nous soutenions la résolution, comme les autres groupes, c'est parce qu'elle abordait explicitement ce danger et que les amendements qui ont été apportés tant par le groupe PS que par le groupe Ecolo visaient à limiter les dangers et les dérives de ce type de dispositif.

Mme la Présidente. — Le rapporteur et le président de la commission ont explicité leur soutien ce matin.

M. Michel Lemaire. — Les conclusions de la résolution ne vont pas dans ce sens-là.

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, vous n'avez plus la parole.

Mesdames, Messieurs, nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Dames en Heren, wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

51 votent oui.

51 stemmen ja.

12 s'abstiennent.

12 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Wolf, Decourty, Demannez, Doukeridis, Draps, Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytbroeck, M. Ide, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Zenner, de Jonghe d'Ardoye d'Erp, de Lobkowitz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Riguelle, Mme Rorive, et M. Van Assche.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 10.*

De plenaire vergadering wordt om 18.10 uur gesloten.

0801/7187
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00